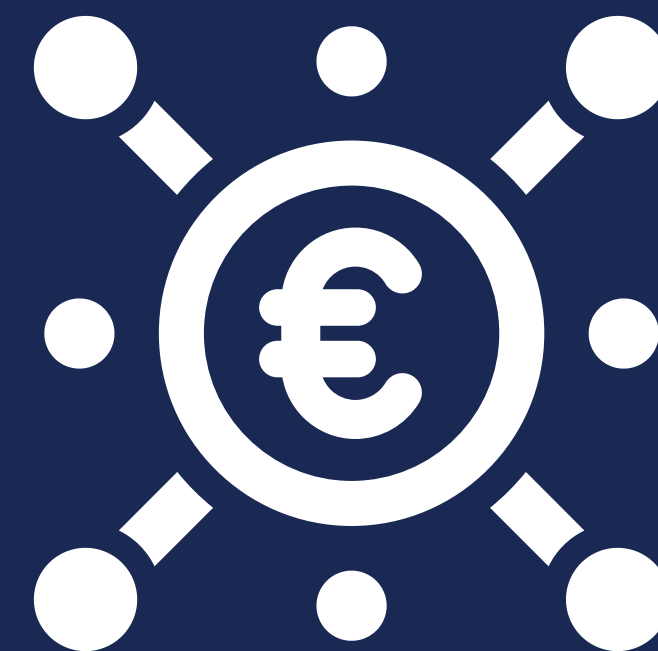




Rapport d'orientations budgétaires 2025

Ville de Talmont-Saint-Hilaire



Aperçu du Rapport

PARTIE 1 L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire 2025

- 1.1. Une économie mondiale dans une situation délicate
- 1.2. Les indicateurs macroéconomiques au niveau national
- 1.3. Des comptes publics qui dérapent
- 1.4. Les mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales
- 1.5. Une situation financière des collectivités locales qui se dégrade

PARTIE 2 Les tendances budgétaires 2025 pour la Ville de Talmont-Saint-Hilaire

- 2.1. Des recettes de fonctionnement qui se contractent... à première vue
 - 2.1.1. Une fiscalité directe qui se normalise
 - 2.1.2. Une DGF stable, a priori
 - 2.1.3. Une fiscalité indirecte globalement en recul
 - 2.1.4. Une fiscalité reversée qui s'ajuste
 - 2.1.5. Des produits du service et du domaine au dynamisme confirmé
- 2.2. Des charges de fonctionnement en baisse
 - 2.2.1. Des charges de personnel qui diminuent
 - 2.2.2. Des charges à caractère général plus contenues
 - 2.2.3. Des charges financières plutôt maîtrisées
- 2.3. Une épargne à consolider pour garantir l'autofinancement du plan pluriannuel d'investissements
- 2.4. La dette, un levier pour investir

PARTIE 3 Les grandes orientations budgétaires 2025

- 3.1. Un plan d'investissement qui se déploie
- 3.2. Bâtir ensemble l'école de demain
- 3.3. Rebâtir nos infrastructures sportives
- 3.4. Veiller à la préservation de notre patrimoine historique
- 3.5. Valoriser les espaces en centre-bourg et les sécuriser
- 3.6. Accélérer la transition énergétique
- 3.7. Poursuivre l'entretien du patrimoine de la ville
- 3.8. Développer une offre culturelle et ambitieuse
- 3.9. Préserver le patrimoine naturel et remarquable de la commune
- 3.10. Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnable



Préambule

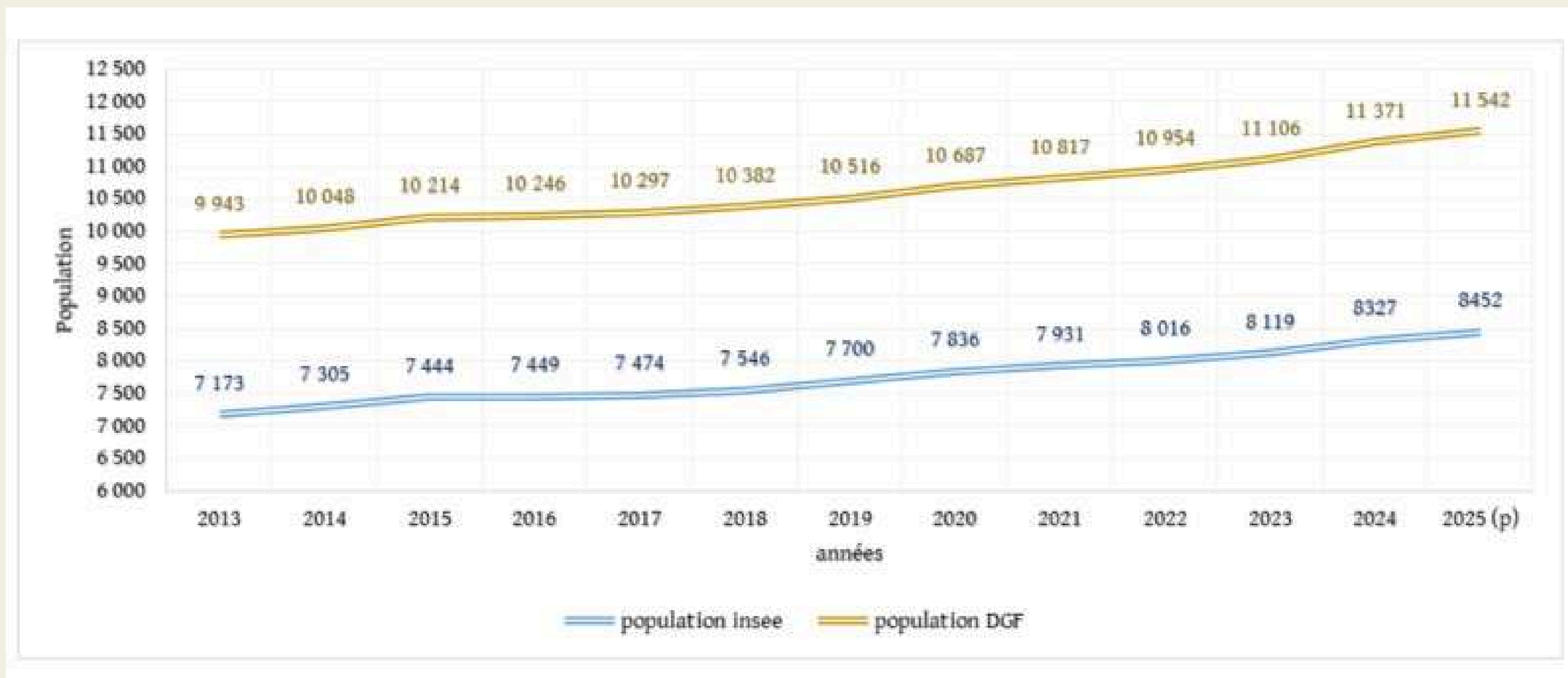
Le cadre de l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires

Selon les articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu de produire un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de ce débat, qui fait l'objet d'une délibération, transmis au contrôle de légalité. Dans sa forme, le rapport d'orientations budgétaires doit notamment contenir les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le budget en matière de fiscalité, de concours financiers de l'État, de tarification. Il est également fait référence à la programmation pluriannuelle des investissements, et aux autorisations de programme en cours. Enfin, il doit comporter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le présent rapport est transmis à l'établissement de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

L'évolution démographique de la commune



1.

L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire 2025



15
10
5
0

1.1 Une économie mondiale dans une situation délicate

Une économie mondiale dans une situation délicate

- **Une croissance mondiale qui devrait rester stable**, légèrement supérieur à 3%, portée par les pays émergents et ceux en développement qui se situent en Asie.
- **La Zone Euro devrait connaître une modeste reprise en 2024**, avec une croissance attendue à 0,9%. Les difficultés du secteur de l'industrie, en particulier en Allemagne, l'explique. Elle devrait cependant remonter à 1,5% en 2025.
- **Au États-Unis, la croissance pourrait être plus faible que prévue en 2024**, sous l'effet d'une consommation intérieure nettement plus modérée. En 2025, la croissance pourrait se situer en dessous de 2%.
- **S'agissant de la Chine, la croissance serait plus forte que prévue**, et devrait finalement atteindre 5% en 2024 grâce à un rebond de la consommation privée et du fait de l'accélération des exportations au début de l'année 2024. Une légère décélération pourrait avoir lieu en 2025, due à une diminution de la productivité et pourrait être persistante à moyen terme du fait du vieillissement de la population.
- **Les Pays du Moyen Orient** sont eux un peu plus en retrait compte tenu de leurs conflits régionaux. Certains pays émergents, comme l'Inde, connaissent une croissance dynamique, avec pour ce dernier un taux de 7% en 2024 portée par la consommation intérieure, notamment en milieu rural.

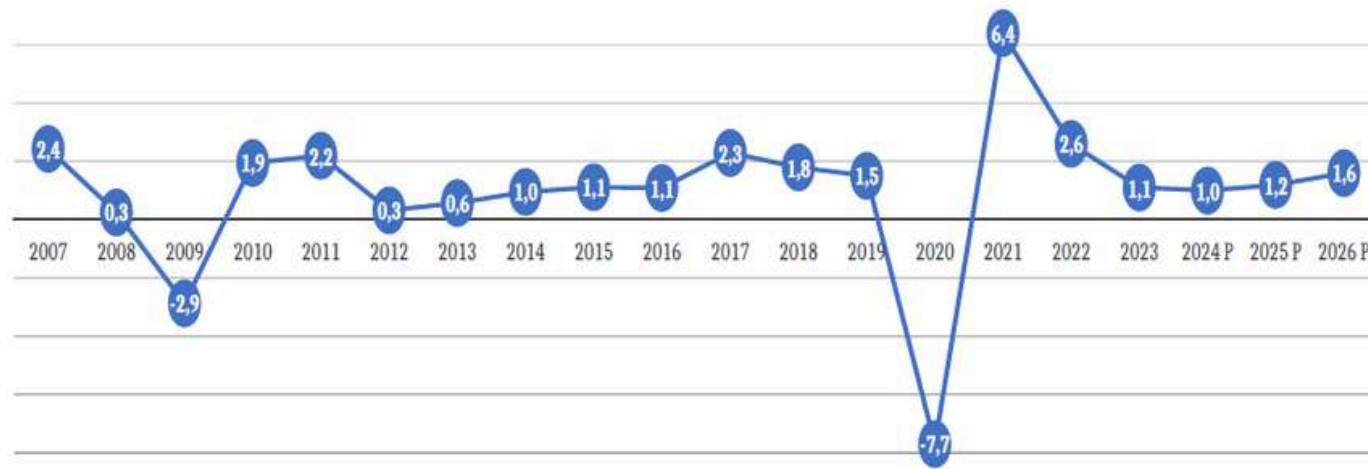


Source : Fonds Monétaire International, mise à jour des perspectives de l'économie mondiale - juillet 2024

1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national

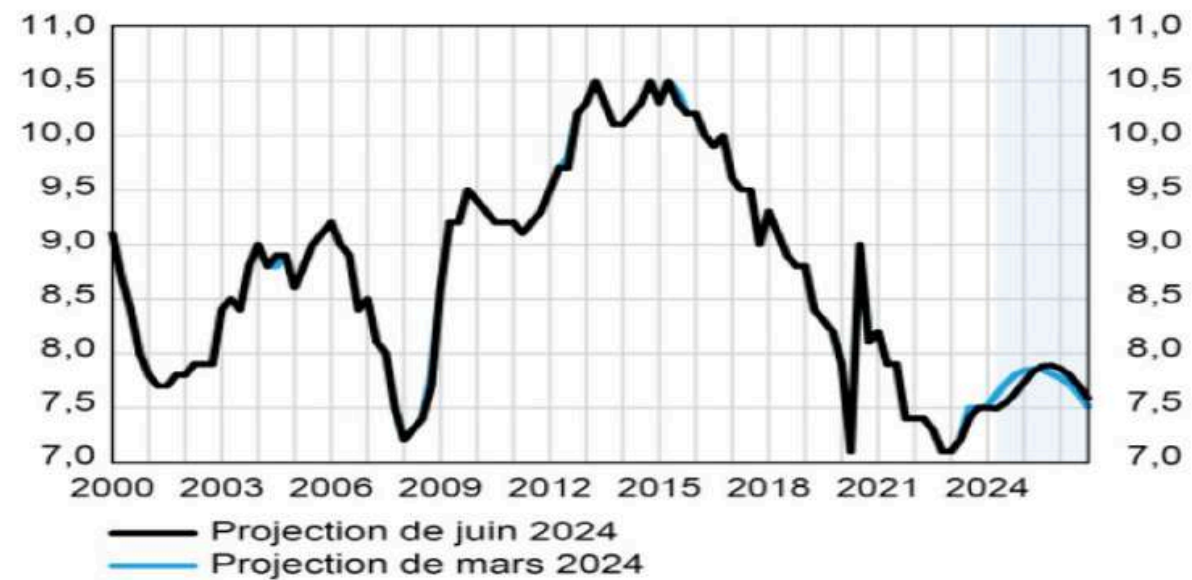
Taux de croissance du PIB en France 2007-2026

(source Banque de France)



Graphique 8 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Une activité toujours ralentie en 2024, avant une reprise en 2025

- L'année 2024 est marquée par une consommation des ménages atone et un investissement en recul pour les entreprises comme pour les ménages. Les incertitudes au niveau géopolitique (conflits) et au niveau de la politique intérieure (dissolution de l'Assemblée) créées un climat anxieux qui conduit très souvent à un report des investissements ou à une hausse du taux d'épargne des ménages. L'activité économique semble aujourd'hui soutenue par la progression des exportations et par la dépense publique. **Au final, la croissance serait autour de 1%.**
- **Le recul confirmé de l'inflation en 2024**, et donc probablement celui des taux d'intérêts, **pourrait relancer l'activité dès 2025 (+1,2%)**. L'investissement des ménages se redresserait sous l'effet d'un repli du taux d'épargne tandis que le commerce extérieur serait de nouveau contributeur positif à la croissance.

Une hausse limitée du taux de chômage

- Après avoir atteint son point bas, à 7%, début 2023, **le taux de chômage connaît une légère progression depuis 18 mois, et devrait atteindre 7,6% à la fin de l'année.** L'emploi continue de progresser, mais à un rythme moins soutenu alors qu'en parallèle le surplus de population active, lié notamment au décalage de l'âge de départ à la retraite, est plus important. Le marché de l'emploi pourrait connaître un retournement, d'ici la fin de l'année, portant alors à fin de 2025 le taux de chômage à 7,9% **avant de repartir à la baisse début 2026, en raison de l'accélération de l'activité.**

1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national

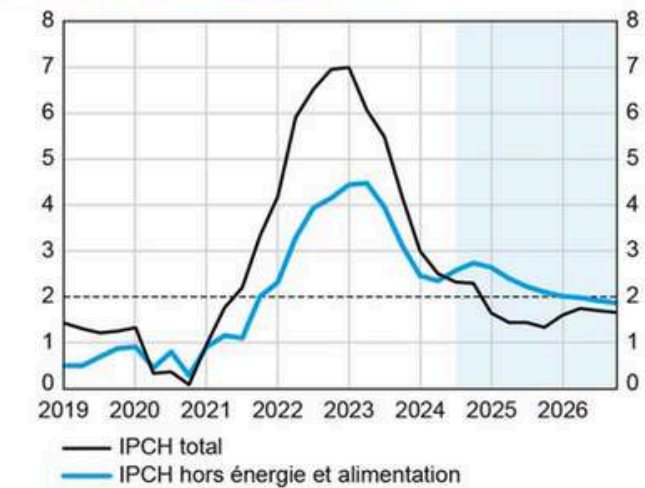
Le retour à une inflation « normalisée »

- Après un pic à 7,3% en février 2023, l'IPCH* se replie progressivement **et se normalise à 2,5% au cours de l'année 2024**. Selon les projections, elle devrait retomber à 1,7% en 2025 et se stabiliser à ce niveau en 2026.
- Sur l'année 2024, on assiste à une recomposition des postes contributeurs à l'inflation. Alors que l'énergie et surtout l'alimentation ont pesé en 2023, **ce sont désormais les services qui portent pour l'essentiel l'inflation**. Les hausses de salaires négociées en fin d'année dernière impactent de toute évidence les prix sur 2024. On assiste également **à une reconstitution des taux de marges chez certaines entreprises**. Finalement, l'inflation dite « sous-jacente » devrait se situer à un niveau assez proche de l'inflation globale.
- Les projections restent cependant soumises à plusieurs aléas**. Le prix des produits pétroliers se situe à un niveau plutôt bas avec une prévision à 78€ pour le prix du baril d'ici la fin de l'année. Une reprise de la consommation Chinoise pourrait cependant faire repartir son prix à la hausse, tout comme une extension du conflit au Proche Orient. S'agissant du prix du gaz, l'intensité du conflit en Ukraine pourrait le faire repartir à la hausse en fin d'année. Les prix de l'électricité devraient quant à eux diminuer malgré le rétablissement des taxes, par l'État, à leurs niveaux d'avant crise.

*IPCH: inflation des prix à la consommation harmonisé. Cet indice est utilisé dans le cadre du calcul de la revalorisation des bases des collectivités locales

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

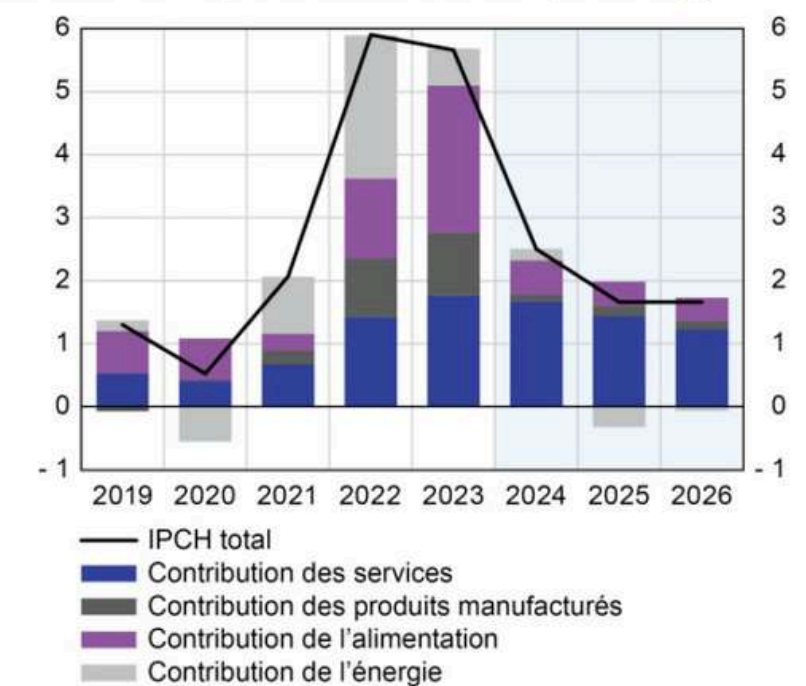


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national

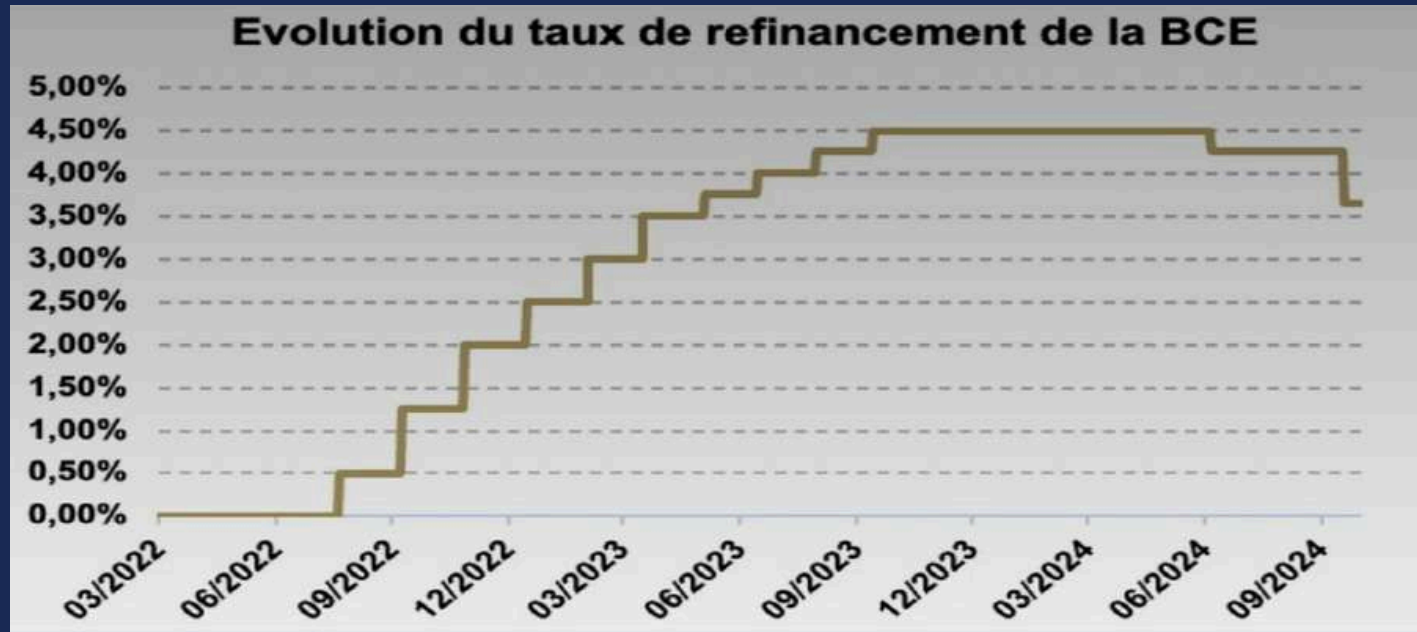
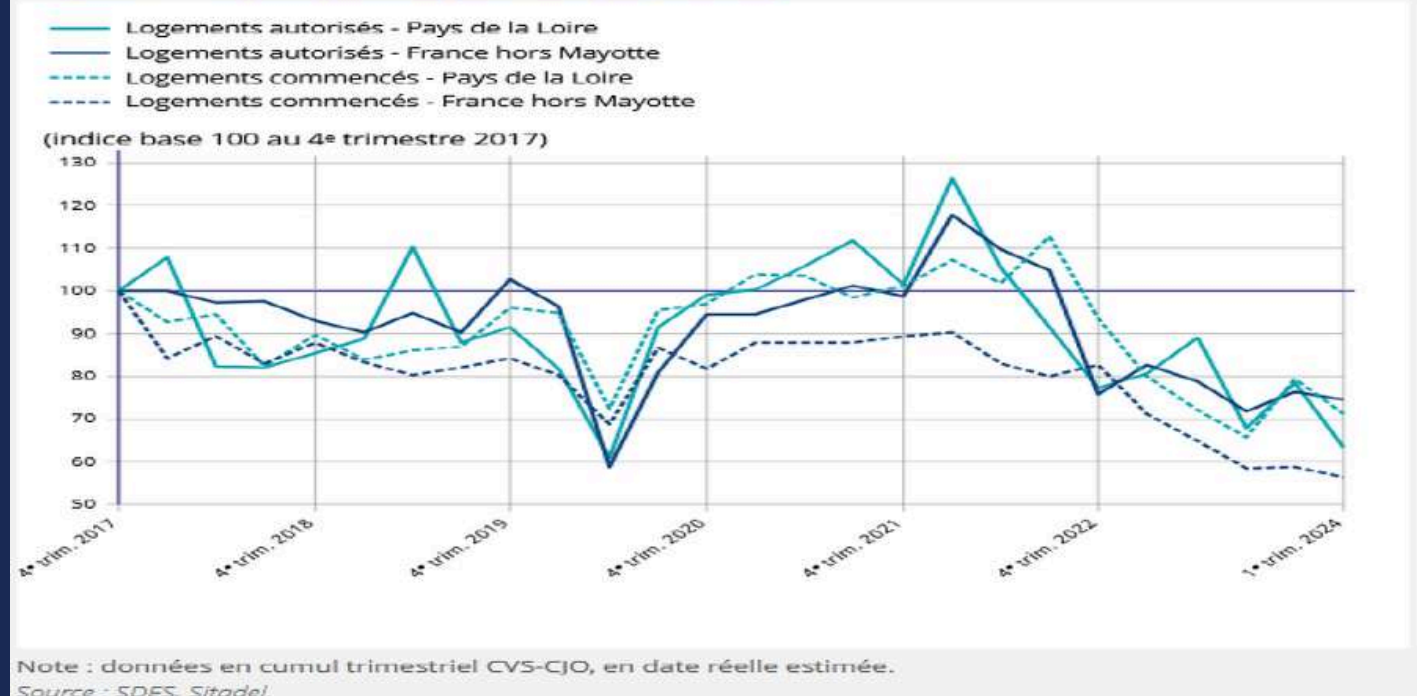


Figure 6 - Évolution du nombre de logements



Le début d'une baisse des taux d'intérêt ?

- Pour lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne **a relevé progressivement ses taux de refinancement pour atteindre 4,5%** en septembre 2023. Elle a choisi de les maintenir à ce niveau jusqu'en juin 2024, le temps que l'inflation retrouve un niveau proche de 2%. **Une première baisse est cependant intervenue en juin (-0,25%), puis une seconde en septembre (-0,50%),** portant ainsi le principal taux directeur de la BCE à 3,75%. Les experts tablent sur une baisse régulière jusqu'à un retour en septembre 2025 à un taux de 2,50%, sous réserve d'une reprise de l'inflation.
- Le maintien des taux d'intérêts à des niveaux élevés, a fait chuter le secteur du bâtiment qui a vu la demande en logements s'effondrer. **En Pays de la Loire, le nombre de logements commencés à chuter de 30% au début de l'année 2024 en comparaison avec celui de l'année 2023,** et le nombre de logements autorisés est toujours sur une trajectoire descendante. **Les spécialistes de l'immobilier aperçoivent cependant des signes de reprise,** sous l'effet de l'anticipation de la baisse des taux par certains organismes bancaires.

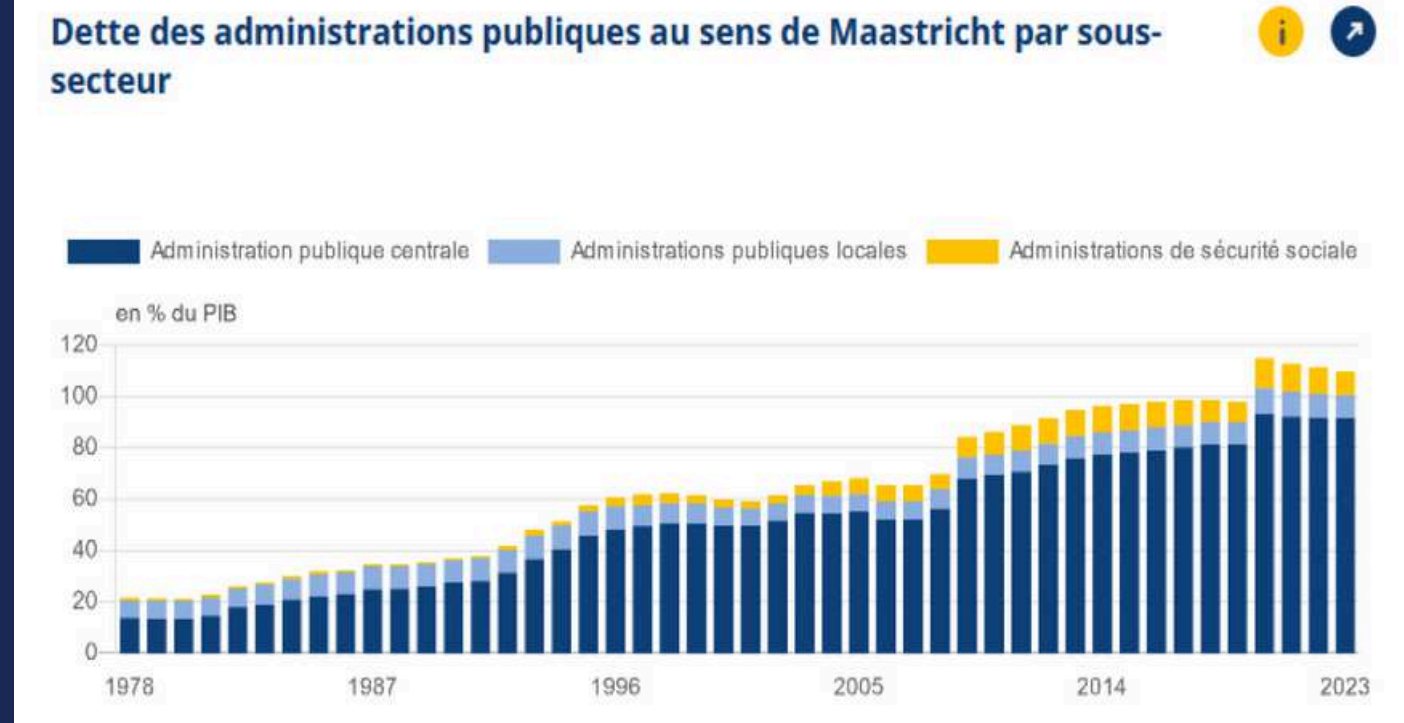
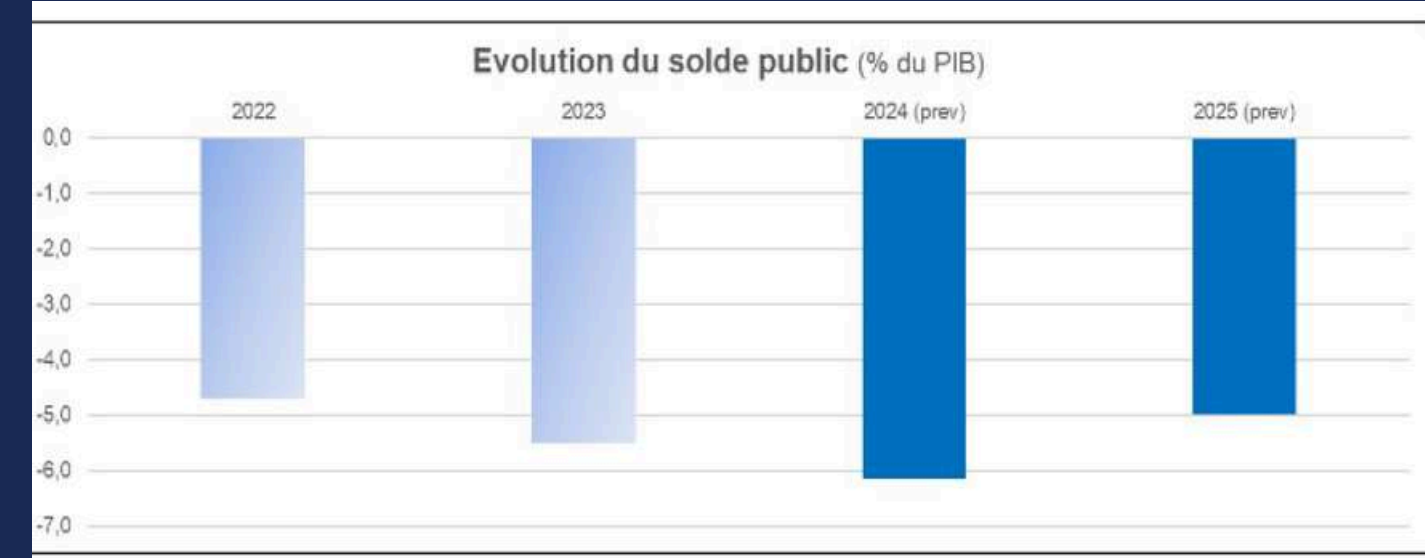
1.3 Des comptes publics qui dérapent

Un déficit public sur la mauvaise pente...

- Depuis la crise du Covid, la situation des finances publiques ne s'améliore pas, pire, elle se dégrade. **Un premier dérapage a eu lieu à la fin de l'année 2023, ou le déficit public, attendu à 4,9%, est finalement ressorti à 5,5%.** L'exercice 2024, qui fait face à un ralentissement de l'économie et notamment de la consommation intérieure entraîne par conséquent des recettes fiscales nettement moins importantes que prévues, alors que les dépenses, elles, ne ralentissent pas. Le déficit pourrait donc atteindre 6,1% du PIB. **Dit autrement, cela signifie qu'il manque 166 milliards d'euros à l'État pour couvrir ses dépenses.**
- Une «cure d'austérité», au travers le projet de loi des finances 2025 est annoncé, afin de redresser les comptes publics, et d'atteindre, à minima, un déficit public de 5%. Cela reste malgré tout supérieur de 2 pts aux « critères de Maastricht ».

... et une dette publique qui continue d'augmenter

- Après le bond en 2020, suite à la crise «covid» la dette publique en % du PIB peine à s'améliorer. Elle devrait même repartir à la hausse en 2024 et 2025 **pour atteindre 114,7% du PIB** contre 98,6% en 2019, ce qui constituait, déjà, un point haut.
- En valeur, elle pourrait s'approcher de 3 500 milliards d'euros à la fin de 2025 **soit prêt de 50 000€ par habitant !**



Sources : PLF 2024 et Insee

1.3 Des comptes publics qui dérapent

Une exposition redoutable aux marchés financiers...

- La situation des finances publiques, en France, expose le pays à une réaction des marchés financiers. Le «spread» avec l'Allemagne, c'est-à-dire **l'écart de taux auquel l'État français emprunte sur les marchés financiers**, par rapport à son voisin, se creuse. Alors qu'il était de 50 pts de base en début d'année, **il est désormais plutôt autour de 80pts**. Les marchés financiers sont moins confiant à l'idée d'acheter de la dette française, la positionnant désormais au même niveau que celle de l'Espagne, et très légèrement en dessous de celle de la Grèce.
- Cette situation, outre le fait qu'elle envoie un signal d'alerte, alourdit la charge financière de la dette au travers le paiement d'intérêts très coûteux. Pour 2025, **ils devraient s'élever à 54 milliards d'euros** et constituer le deuxième poste de dépenses derrière le budget de l'Éducation Nationale mais devant celui de la Défense.

... sur fonds de crises politique et de régime ?

- L'instabilité politique que connaît la France, déclenchée par la dissolution de l'Assemblée Nationale, place sous pression le nouveau gouvernement. Sans réelle majorité au Parlement, le gouvernement marche sur des «œufs» et pourrait être contraint à des compromis, sans quoi, il sait qu'il risque la censure. **L'adoption du budget 2025 sera un premier test, mais, s'il venait à mal tourner, pourrait entraîner le pays dans une nouvelle crise politique**, sans gouvernement, et pourrait même placer le Président de la République dans une situation impossible, amenant une crise de régime. **Dans un tel contexte, la réaction des marchés financiers pourrait être redoutable, faisant craindre une spéculation sur la dette du pays, dont l'issue pourrait être catastrophique.**





1.4 Les mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales

UN EFFORT GLOBAL DE 60 MILLIARDS D'EUROS ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES HASARDEUSES ?

- Pour redresser les comptes publics, l'État propose de réaliser un effort de 60 milliards d'euros, avec 40 milliards de baisse de dépenses, et 20 milliards de hausse d'impôts, ciblées, et temporaires. Cette stratégie doit permettre de revenir, dès 2025, à un déficit public de 5% du PIB, et d'ici 2029 à 3%.
- Le projet de loi de Finances, tel que présenté, devra cependant passer l'étape du Parlement, et il n'est pas certain qu'une majorité puisse se dégager pour adopter un tel plan. Aussi, il n'est pas exclu que des ajustements soient faits en session parlementaire, à moins que le gouvernement ne choisisse un passage en force et utilise l'outil redoutable qu'est le «49-3».
- On est également en droit de s'interroger quant à la confiance que l'on accorde aux scénarios retenus, les deux derniers exercices ayant conduit finalement à une surestimation des recettes prévues, par rapport à celles finalement perçues. Pourtant, on note que le projet de loi de Finances 2025 prévoit une hausse de 10 milliards des recettes de TVA (+10%), alors qu'elles ne progresseraient que de 1% entre 2023 et 2024. La conjoncture économique qui se dessine en 2025 ne semble pas dessiner une forte hausse de la consommation intérieure qui permettrait d'atteindre un tel niveau de recettes.
- Pour les collectivités locales, c'est un effort de l'ordre de 5 milliards d'euros qui leur est demandé pour participer au redressement des comptes publics.

L'AUGMENTATION DES TAXES SUR L'ÉLECTRICITÉ

- La guerre en Ukraine et les défaillances des réacteurs nucléaires en France ont fait bondir de façon exponentielle les prix du marché de l'électricité. Pour protéger les consommateurs, l'État avait réduit à son strict minimum les taxes sur l'électricité, notamment la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) la fixant à 10€ le MWH en 2022. Portée en février 2024 à 21€, elle pourrait finalement atteindre 50€ en 2025, soit finalement 50% de plus que son montant d'avant crise.
- Le surcoût pour la commune est évalué à 15 000€ par rapport à 2019 et à 23 000€ par rapport à 2024.



1.4 Les mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales

LA STABILITÉ DES CRÉDITS DE LA DGF, EN APPARENCE

- Les crédits affectés à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) seront stabilisés, **à hauteur de 27,2 milliards d'euros**. L'inflation étant attendue en hausse de 2%, c'est donc une baisse en euros constants qui se profile à nouveau. Les dotations dédiées à la péréquation, telles que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) seront majorées respectivement de 6,7% et de 5% soit un total de 290 millions d'euros.
- **La dotation «Intercommunalité» augmentera de 90 millions d'euros**, comme cette année.
- L'enveloppe globale étant stable, pour pouvoir intégrer les hausses exposées ci-dessus ainsi que la dynamique de la population qui est prise en compte notamment dans la dotation forfaitaire des communes, **l'État appliquera des minorations sur d'autres dotations au titre des variables «d'ajustement»**. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sera ciblée. **La commune ne devrait cependant pas être impactée**.

LA MODULATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (FCTVA)

- Les collectivités locales, pour une partie des investissements qu'elles réalisent, bénéficient du remboursement de la TVA via le FCTVA au taux de 16,404%. S'agissant particulièrement des communes, le FCTVA est généralement reversé l'année qui suit. **Le PLF 2025 prévoit de réduire le taux à 14,85%**.
- Par ailleurs les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien de la voirie et du patrimoine bâti donnaient droit au FCTVA. L'État souhaite le recentrer uniquement sur le soutien à l'investissement local, et **supprime donc le FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement**.
- **Pour la commune, au titre de l'exercice 2025, on estime la perte en section d'investissement à 150 000€, et à 35 000€ en section de fonctionnement**.
- Cette mesure qui concerne le FCTVA ampute les crédits des collectivités locales de 800 millions d'euros.



1.4 Les mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales

LE GEL DES FRACTIONS DE TVA REVERSÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

- Suite à la réforme de la fiscalité locale, et notamment la suppression de la taxe d'habitation, l'État a attribué à certaines collectivités locales une fraction de TVA visant à compenser la perte de produits fiscaux. Cette fraction de TVA est «dynamique» c'est à dire qu'elle évolue en fonction des recettes réelles au titre de la TVA, perçue par l'État.
- Pour 2025, et de façon exceptionnelle, l'État prévoit de geler les crédits à leur niveau 2024, soit 1,2 milliards d'euros en moins pour les collectivités locales.

LA CRÉATION D'UN MÉCANISME DE RÉSILIENCE DES FINANCES LOCALES

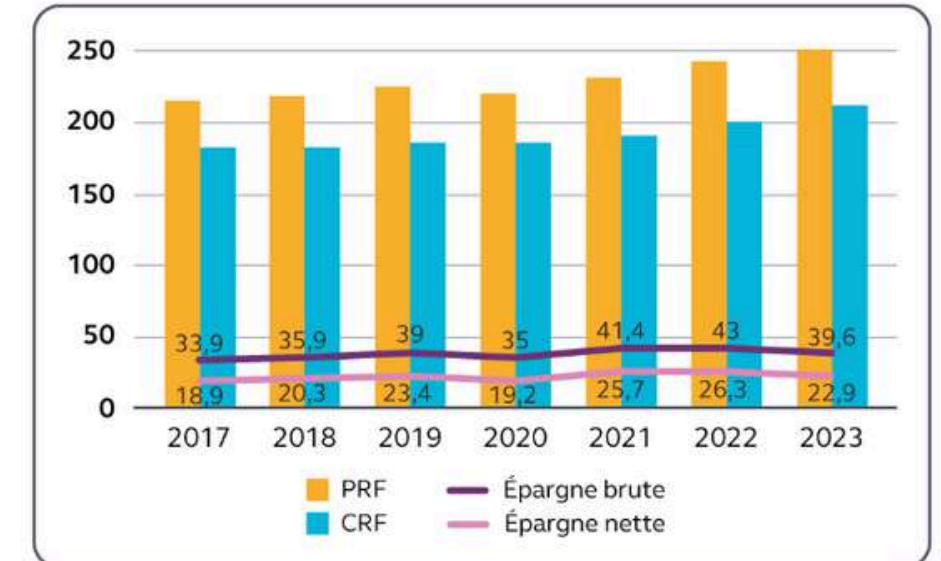
- Pour faire contribuer les collectivités locales à la maîtrise de l'évolution de la dépense publique, l'État souhaite instaurer un mécanisme de mise en réserve pour les finances locales.
- Dans sa forme, il s'agira d'instituer un prélèvement sur les recettes des collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. 450 collectivités devraient être concernées.
- Les sommes prélevées seront reversées sur un fond de réserves, qui viendra abonder les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale du bloc Communal, des Départements et des Régions.
- La cible pour 2025 fixe un prélèvement de l'ordre de 3 milliards d'euros. La commune n'est pas concernée par ce dispositif, compte tenu de ses dépenses de fonctionnement qui sont inférieures à 40 millions d'euros. On peut néanmoins imaginer que ce seuil pourrait être abaissé dans les années à venir ce qui, au quel cas, pourrait impacter fortement les finances de la ville. A titre d'exemple le Département de la Vendée pourrait être contributeur à hauteur de 14 millions d'euros ce qui d'ailleurs pourrait impacter ses moyens, et donc les aides aux communes à l'avenir.

1.5 Une situation financière des collectivités locales qui se dégrade

En 2023, des dépenses qui augmentent toujours, alors que les recettes ralentissent

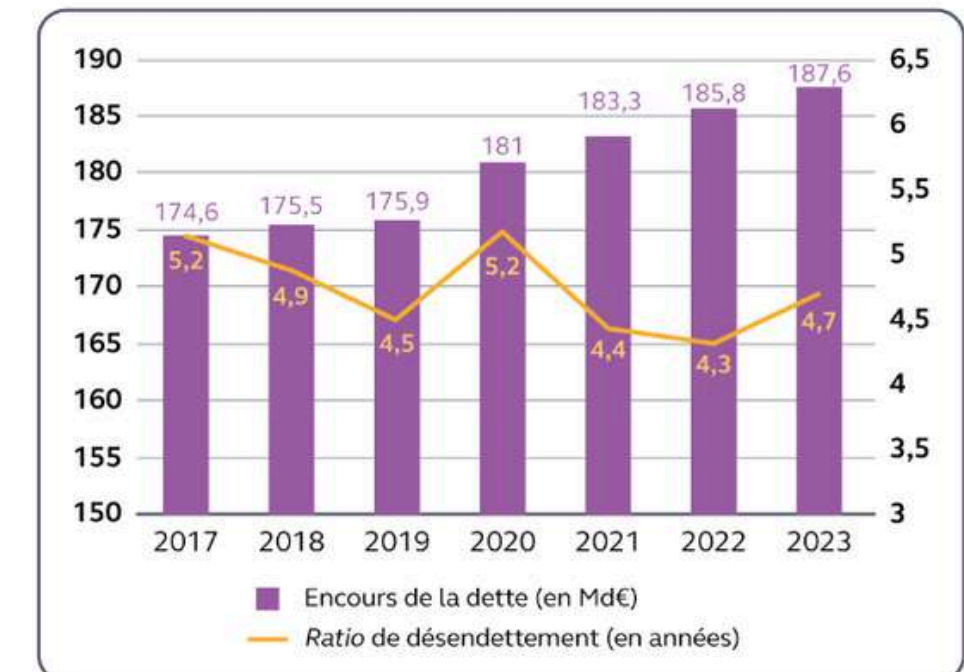
- Après un exercice très favorable en 2022, les collectivités locales ont, de façon générale, connu plus de difficultés en 2023, **avec un recul de l'épargne brute de 9%, et un besoin de financement de 4 Md€.**
- **Les recettes de fonctionnement (252 Md€) ont progressé de 3,4%**, soit, en valeur, un tiers de moins qu'en 2022. La chute de plus de 20% des DMTO l'explique principalement. On note un ralentissement également de la fraction de TVA (+1,9% à périmètre constant).
- **Les dépenses de fonctionnement (212 M€) ont augmenté de 5,8%**, après +4,9% en 2022. La progression des achats et charges externes est significative (+9,8%).
- **Les charges de personnel ont quant à elles connu une augmentation de 4,7%**, soit un peu moins qu'en 2022. En deux ans, la progression ressort néanmoins à 10 % soit 4 fois plus qu'avant 2020. Le dégel du point d'indice (3,5% en 2022 et 1,5% en 2023), l'explique en partie, mais on assiste à une forte accélération de la masse salariale du personnel non titulaire (+10%).
- **L'encours de dette des collectivités s'établit à 187,6 Md€**, soit en hausse de 1,8Md€. Son ratio de désendettement augmente à 4,7 années, sous l'effet d'une diminution de l'épargne, mais reste à un niveau très acceptable. **Notons que la dette des collectivités locales représente 6% de la dette publique.**

Graphique n° 3 : épargnes brute et nette des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP
PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.

Graphique n° 6 : endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des collectivités entre 2017 et 2023



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

1.5 Une situation financière des collectivités locales qui se dégrade

Un bloc communal qui résiste bien

- **La situation financière, spécifiquement pour le bloc communal**, apparaît meilleure que celles des collectivités locales en général, avec notamment **une progression de son épargne brute de 1,2Md€ (+4,7%)**.
- **Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,8%, soit autant qu'en 2022**, soutenues par la forte augmentation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+9,8%), et qui représente un produit de 40 Md€. 14% des communes ont fait le choix d'augmenter leur taux d'imposition. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est lui aussi en forte hausse, à +32%.
- **Les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont progressé un peu plus vite que les recettes, à +6%**. Notons que les dépenses des communes ont une hausse plus limitée, à 4,7%. Celle-ci, liée à l'inflation, s'explique par exemple par **une progression des dépenses d'énergie de plus de 24%**. Les dépenses de personnel du bloc communal augmentent quant à elle de 4,1%.
- Les dépenses d'équipement du bloc communal **ont progressé de 9%**, et atteignent ainsi, en valeur, la somme de 45,8 Md€. C'est près de 10 Md€ de plus qu'en 2017.
- Du fait du coût des intérêts de la dette, le bloc communal **a «pioché» dans sa trésorerie pour limiter le recours à l'emprunt**. Le solde du compte au Trésor reste toutefois conséquent, à près de 45 Md€.

Tableau n° 12 : charges réelles de fonctionnement des communes en fonction de la taille de la population (en Md€)

Nombre d'habitants	2021	2022	2023	2023 / 2022	
0 - 3 499	15,3	16,3	17,1	+ 0,9	+ 5,2 %
3 500 - 19 999	20,3	21,6	22,6	+ 1,0	+ 4,5 %
20 000 - 49 999	13,6	14,5	15,3	+ 0,9	+ 6,0 %
50 000 - 99 999	8,3	8,7	9,1	+ 0,3	+ 3,7 %
100 000 et plus	16,4	17,2	17,9	+ 0,7	+ 3,8 %
Non affecté*	0,9	0,9	1,0	+ 0,0	+ 2,6 %
Total	74,8	79,2	82,9	+ 3,7	+ 4,7 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP
 * Collectivités de Polynésie française, de Nouvelle Calédonie, de Saint Pierre et Miquelon et de Mayotte.

Graphique n° 15 : solde du compte au Trésor du « bloc communal » entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

1.5 Une situation financière des collectivités locales qui se dégrade

Un exercice 2024 contraint sur le plan budgétaire, pour tous les niveaux de collectivités

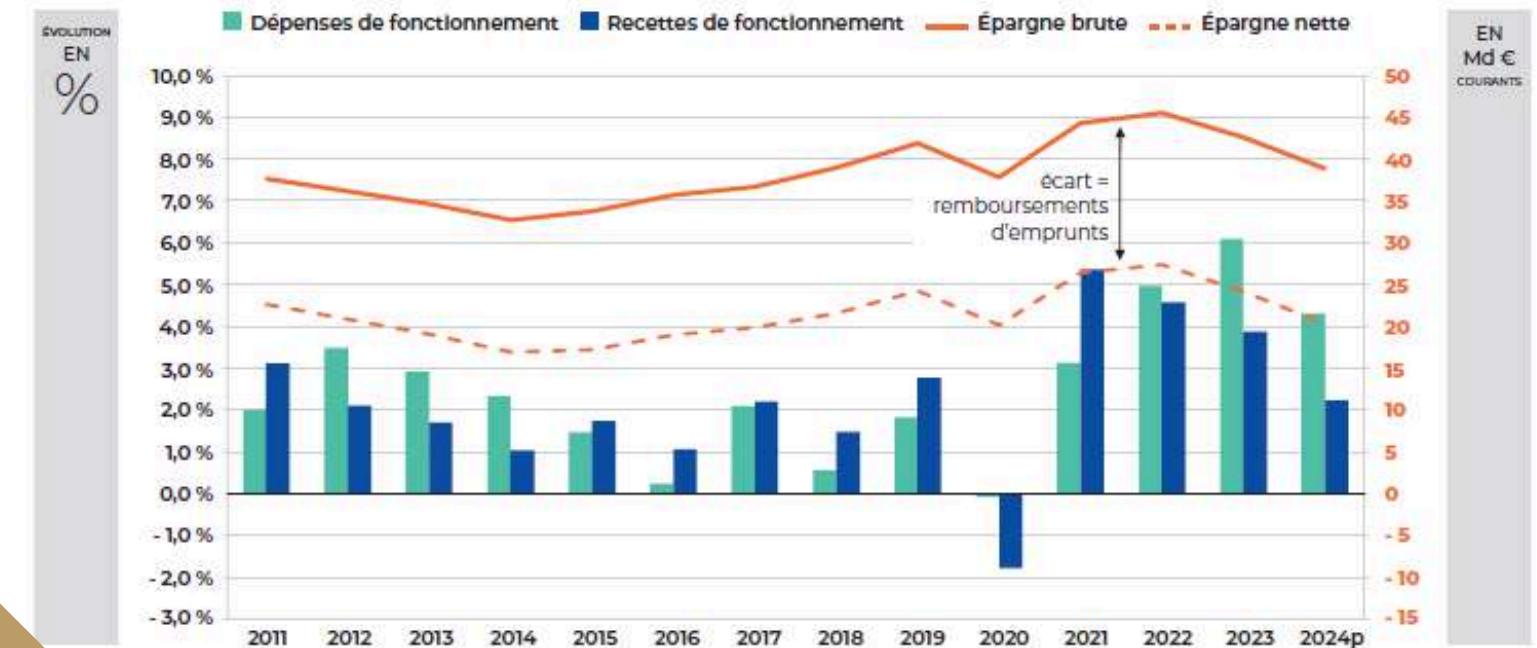
- L'exercice 2024 sera marqué par un ralentissement des recettes de fonctionnement, dont la progression serait limitée à 2,3% pour l'ensemble des collectivités contre 3,9% en 2023. La chute du produit des droits de mutation (-17%), et le moindre dynamisme de la TVA l'explique en grande partie. La revalorisation des bases d'imposition (+3,9%) et la croissance des redevances et droits de service, permettent aux collectivités de voir, à minima, leurs recettes s'accroître au global.
- S'agissant des dépenses, elles sont attendues en hausse de 4,4%. Celle-ci est tout d'abord portée par la progression, à nouveau, des charges de personnel (+4,8%), et qui représentent un tiers des charges de fonctionnement. L'impact de la hausse du point d'indice (+1,5% au 1er juillet 2023) en année pleine et l'attribution au 1er janvier 2024 d'une revalorisation de 5 points indiciaires (25€ brut par mois) à tous les agents l'explique. Les achats généraux connaissent eux aussi une progression marquée (+4,4%). L'impact de l'inflation dans le panier de dépenses des collectivités, qui peut parfois intervenir en décalage par rapport à l'inflation des prix à la consommation, influence également la progression des charges en 2024.
- La progression plus rapide des dépenses, par rapport aux recettes, qui d'ailleurs est de plus en plus marquée depuis 2022, entraîne de fait une baisse de l'épargne. Ainsi, l'épargne brute chute de 8,7% et l'épargne nette de 15,8% pour atteindre désormais péniblement 20 Md€, soit un retour à son niveau de 2018.

Finances locales en 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,9	270,4	+ 2,3	276,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,5	74,9	+ 7,0	80,1
Recettes fiscales	+ 3,6	173,5	+ 1,8	176,6	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,9	40,4	+ 0,6	40,7	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 9,6	46,7	+ 1,8	47,5
Participations	+ 6,9	15,2	+ 4,0	15,8	- Recettes d'investissement (6)	+ 8,3	26,0	+ 3,0	26,7
Produit des services	+ 4,3	26,0	+ 6,1	27,6	- Flux net de dette (7) =		+ 2,2		+ 5,8
Autres	+ 11,1	15,2	+ 4,5	15,9	- Emprunts nouveaux*	- 2,6	20,9	+ 17,9	24,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 6,2	227,1	+ 4,4	237,0	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,7	+ 0,6	18,8
Dépenses de personnel	+ 4,6	79,6	+ 4,8	83,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 3,4	-	- 8,0
Charges à caractère général	+ 9,1	57,3	+ 4,4	59,8	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,2	204,9	+ 2,8	210,7
Dépenses d'intervention	+ 5,1	78,8	+ 3,6	81,6					
Autres	- 0,0	6,6	- 1,6	6,5					
Intérêts de la dette	+ 29,5	4,8	+ 17,9	5,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 6,4	43,3	- 8,7	39,5					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 11,8	24,6	- 15,8	20,7					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
 * hors opérations financières
 p : prévisions
 (9) = (3)+(6)+(7)-(4)

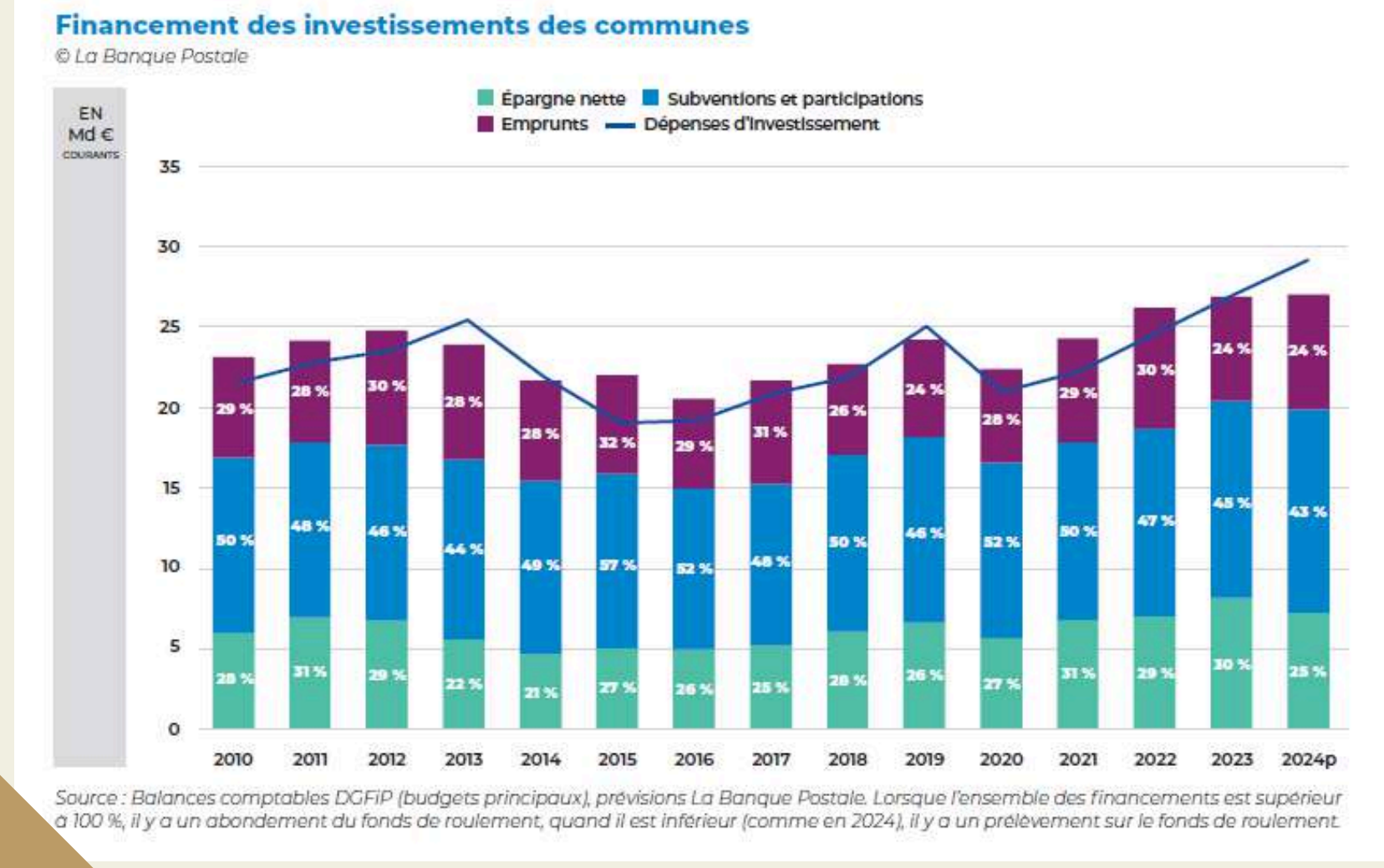
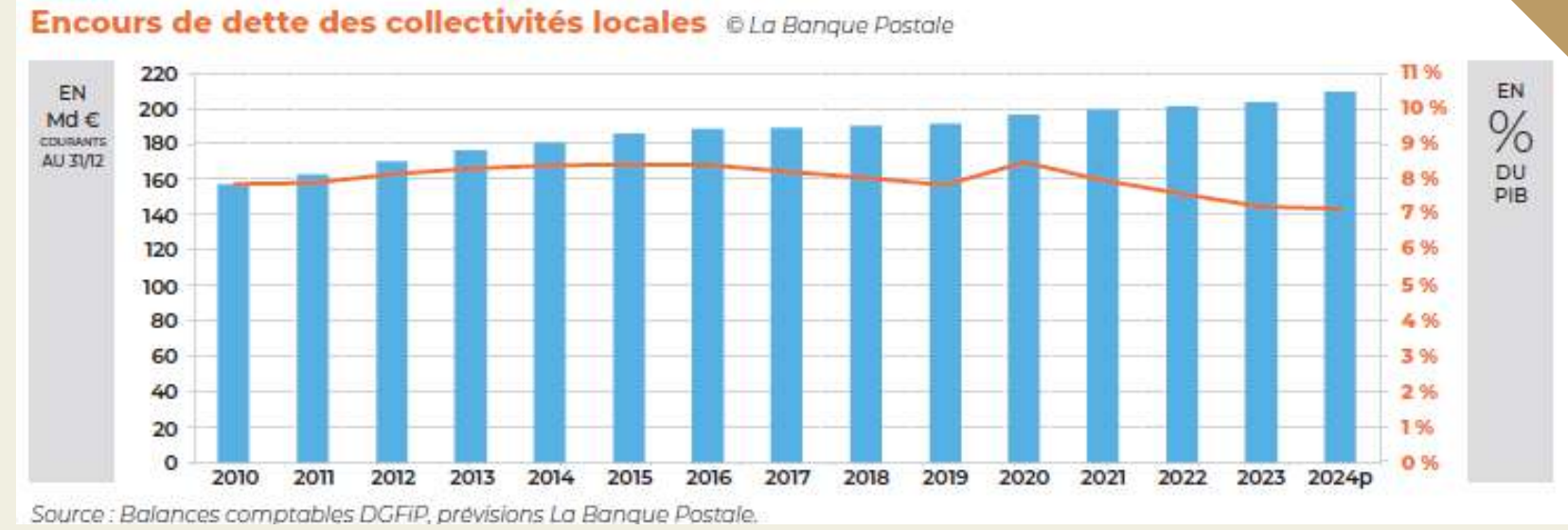
Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



1.5 Une situation financière des collectivités locales qui se dégrade

Après avoir plutôt bien résisté en 2023, la situation financière des communes serait plus contrastée en 2024

- L'exercice 2024 devrait marqué une inversion de la courbe pour les communes, avec des dépenses de fonctionnement qui accélèrent plus rapidement que les recettes, respectivement à hauteur de 4,4% et 2,5%. Les raisons sont globalement identiques au cas général des collectivités. De fait, l'épargne nette devrait chuter de 10,3 %. Le taux d'épargne, pour les communes, serait alors de 7%.
- Les communes poursuivent néanmoins leurs investissements, ces derniers étant, a priori, en progression de 8,3% par rapport à 2023. Cependant, alors qu'en 2023, les communes s'appuyaient majoritairement sur leur épargne pour les financer, en 2024, ce dernier ne contribue qu'à 11%.
- En 2024, cette tendance risque de se poursuivre avec la fin de l'amortisseur électricité, et des mesures impactants la masse salariale (hausse de la cotisation CNRACL, nouvelles mesures indiciaires...) entraînant inévitablement un fléchissement de l'épargne des collectivités.



2.

Les tendances budgétaires 2025 pour la Ville de Talmont-Saint-Hilaire



2.1 Des recettes de fonctionnement qui se contractent... à première vue

Des recettes de fonctionnement plutôt dynamique sur le temps long

- Entre 2022 et 2024, les recettes de fonctionnement ont progressé de 10%. La fiscalité y contribue principalement, **mais on note surtout le dynamisme des activités de services (redevances culturelles, de loisirs et sociales), en hausse de 16% sur 2 ans.** Le chapitre «dotations et participations» reprend de l'élan en 2024, et se maintient en 2025, grâce notamment au retour de l'éligibilité à la Dotation Nationale de Péréquation (360 k€).

Une baisse des recettes attendues en 2025, sous l'effet d'une évolution du périmètre

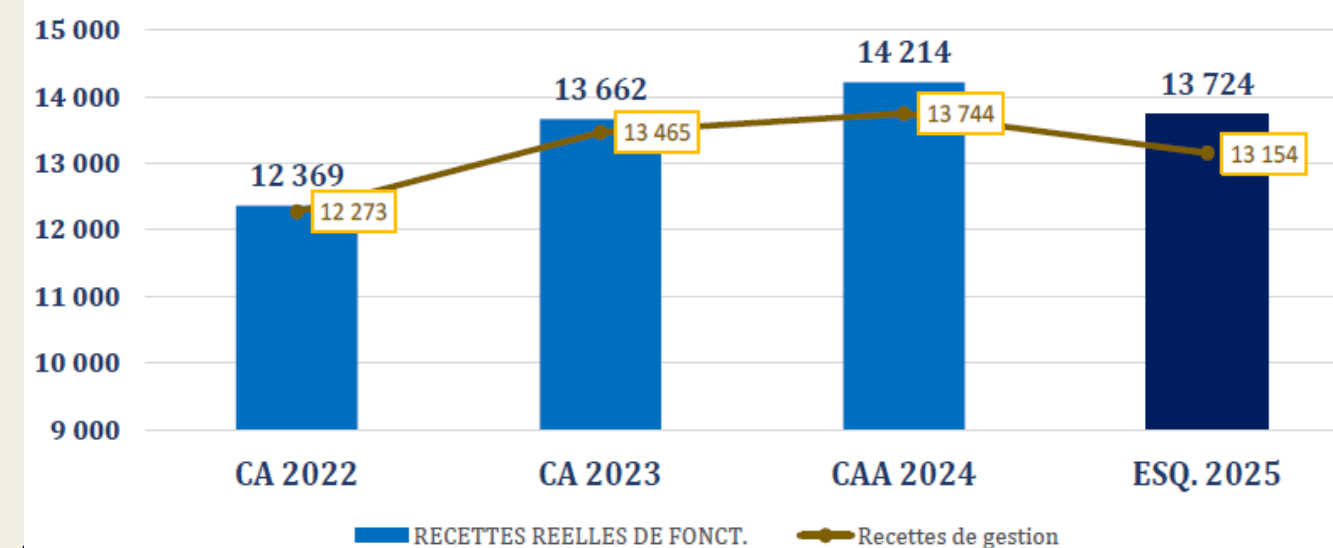
- La mutualisation des services entre la Communauté de Communes et la Commune, vient modifier le schéma de financement du budget. Le transfert des charges se traduit par une diminution de l'attribution, de près d'un million d'euros par rapport à 2022. Si l'on se compare à 2024, **l'exercice 2025 devrait, à périmètre constant, connaître une augmentation de recettes de 2,3%.**
- S'agissant des recettes de gestion, c'est à dire les recettes courantes, elles diminuent de 4%, mais, à périmètre constant, **la hausse est en réalité de 1,7%.**



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

EN K€	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025	EVO CAA24/ESQ 25
013 - Atténuations de charges	129	121	87	80	-8,05 %
70 - Produits des services, du domaine...	1 635	1 836	1 900	1 976	4,00 %
73 - Impôts et taxes	8 490	1 376	975	175	-82,05 %
731 - fiscalité locale		8 218	8 558	8 718	1,87 %
74 - Dotations et participations	1 887	1 739	2 089	2 068	-1,01 %
75 - Autres produits de gestion courante	132	173	135	137	1,48 %
Sout total recettes de gestion	12 273	13 465	13 744	13 154	-4,29 %
Evolution des recettes de gestion	0 %	10 %	12 %	-4 %	
76 - Produits financiers	0	0	0	0	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	96	198	470	570	21,28 %
RECETTES REELLES DE FONCT.	12 369	13 662	14 214	13 724	-3,45 %
Evolution en %	-3 %	10 %	15 %	-3 %	

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€



2.1.1 Une fiscalité directe qui se normalise

Des bases fiscales dont la progression ralentit



- Après une revalorisation des bases importantes en 2023 et 2024, compte tenu de l'inflation, respectivement de 7,9% et de 3,9%, **l'évolution pour l'année 2025 sera plus contenue, de l'ordre de 2,5%**. A cela, s'ajoute l'évolution «physique», c'est à dire la prise en compte des nouvelles constructions dans le périmètre de la fiscalité. Aussi, dans cette configuration, **le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est attendu en hausse de 3,5%, soit 177 000€ supplémentaires**.
- Au global, **un produit supplémentaire de 188 000€ est envisagé**, soit à peine plus de 2,5% par rapport à l'année 2024. Cela s'explique par l'encaissement de rôles supplémentaires plus soutenu que par le passé, et dont l'origine est liée à la taxation d'années antérieures. L'impact de ces rôles supplémentaires, en 2025, n'est pas pris en compte par prudence.

La stabilisation du paysage fiscal

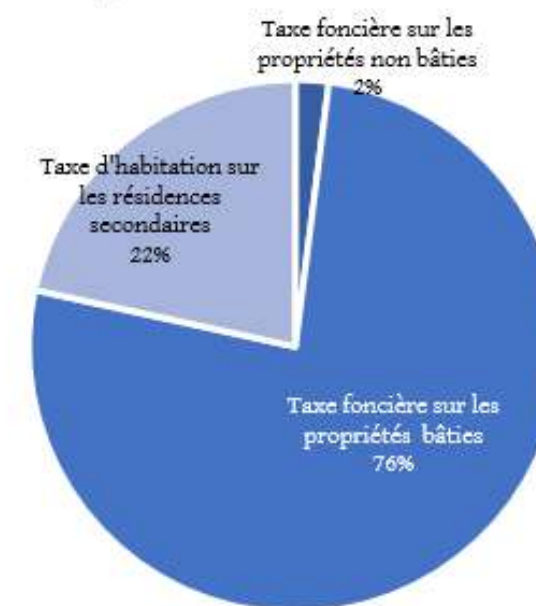


- Depuis 2020, le paysage de la fiscalité locale a été fortement modifié, avec la suppression de la taxe d'habitation et la modification des paniers de ressources entre niveaux de collectivités. Cette évolution s'est poursuivie en 2024 avec la modification de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la possibilité d'instaurer la majoration pour les communes soumises une pression foncière importante. Cette mise en place a entraîné, de fait, la fin de l'application de la taxe d'habitation sur les logements vacants. **L'exercice 2025 devrait marqué une certaine stabilité des ressources fiscales pour les communes**, à moins que la tension actuelle sur les finances publiques devienne un prétexte pour, à nouveau, modifier les ressources fiscales des collectivités.

LE PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE

	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025	EVO CAA 24 / ESQ 25
Taxe d'habitation	1 090	1 408	1 380	1 414	2,46 %
<i>Taux de TH</i>	19,12 %	23,20 %	23,20 %	23,20 %	0,00 %
Majoration THRS	0	0	207	211	1,98 %
<i>Taux majoration THRS</i>	néant	néant	15,00 %	15,00 %	0,00 %
Taxe foncière propriétés bâties	3 632	4 806	5 061	5 238	3,50 %
<i>Taux TFPB</i>	28,09 %	34,09 %	34,09 %	34,09 %	0,00 %
Taxe foncière propriétés non bâties	112	144	152	152	0,00 %
<i>Taux TFPNB</i>	22,85 %	27,73 %	27,73 %	27,73 %	0,00 %
Effet coefficient correcteur	415	451	479	492	2,76 %
Taxe d'habitation sur les logements vacants	0	10	0	0	#DIV/0!
Lissage et rôles complémentaires	43	31	56	15	-73,21 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	5 292	6 850	7 334	7 522	2,56 %

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (esquisse 2025)



2.1.2 Une DGF stable, a priori

Une DGF qui devrait se maintenir...

- La **DGF est attendue à 1,22 M€ soit au même niveau que l'an passé**. Le retour, dès 2024, de la Dotation Nationale de Péréquation, au lieu de 2025 comme cela avait été envisagé, a permis à la commune de retrouver une DGF par habitant quasiment identique à celle du début de mandat.
- La DGF représente 9% des recettes de gestion de la commune. Il y a 10 ans, elle en représentait le double.

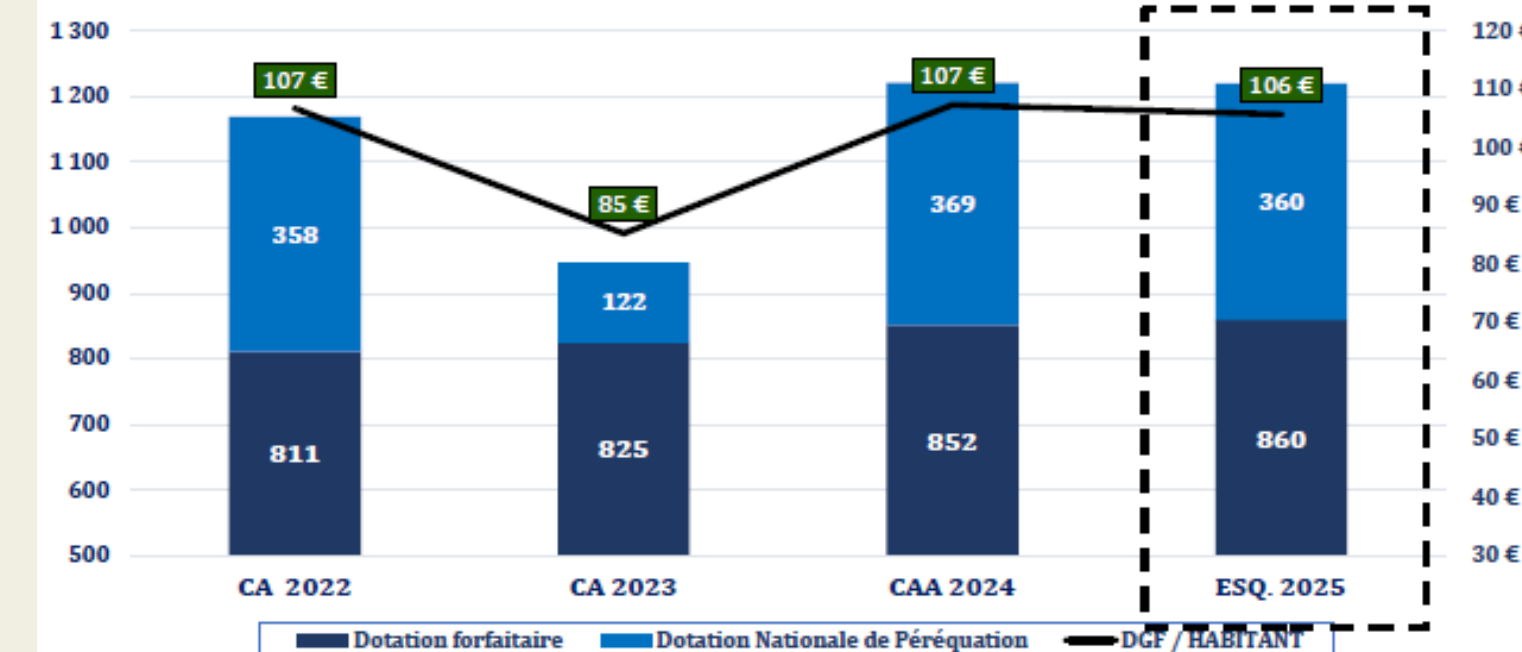
.... A moins que l'État n'en décide autrement

- La tension actuelle sur les comptes publics et l'appel de certaines institutions, notamment la Cour des Comptes, à faire participer les collectivités locales au redressement des finances publiques, pourrait se traduire par des nouvelles «coupes budgétaires». **La baisse de la DGF**, au profit des collectivités, est un levier à portée de main que pourrait choisir d'actionner le gouvernement. L'impact de la réforme des indicateurs financiers des collectivités aura également une incidence, plutôt **défavorable pour la commune**, notamment sur la Dotation Nationale de Péréquation qui pourrait s'effriter dans le temps.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

en k€	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025	EVO CAA 24/ ESQ 25
Dotation forfaitaire	811	825	852	860	1 %
Dotation Nationale de Péréquation	358	122	369	360	-2 %
DGF	1 169	947	1 221	1 220	0 %
Evolution en %	-3 %	-19 %	29 %	0 %	

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - EN K€



2.1.3 Une fiscalité indirecte globalement en recul



Une taxe additionnelle aux droits de mutation en nette retrait

- Face au renchérissement des coûts de construction et compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, on assiste depuis 2022 à une diminution continue du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Ainsi, dépassant le million d'euros en 2022, **elle se situe désormais plutôt autour de 700 k€ soit plus de 30% de produit en moins.** Un rebond est cependant espéré en 2026.



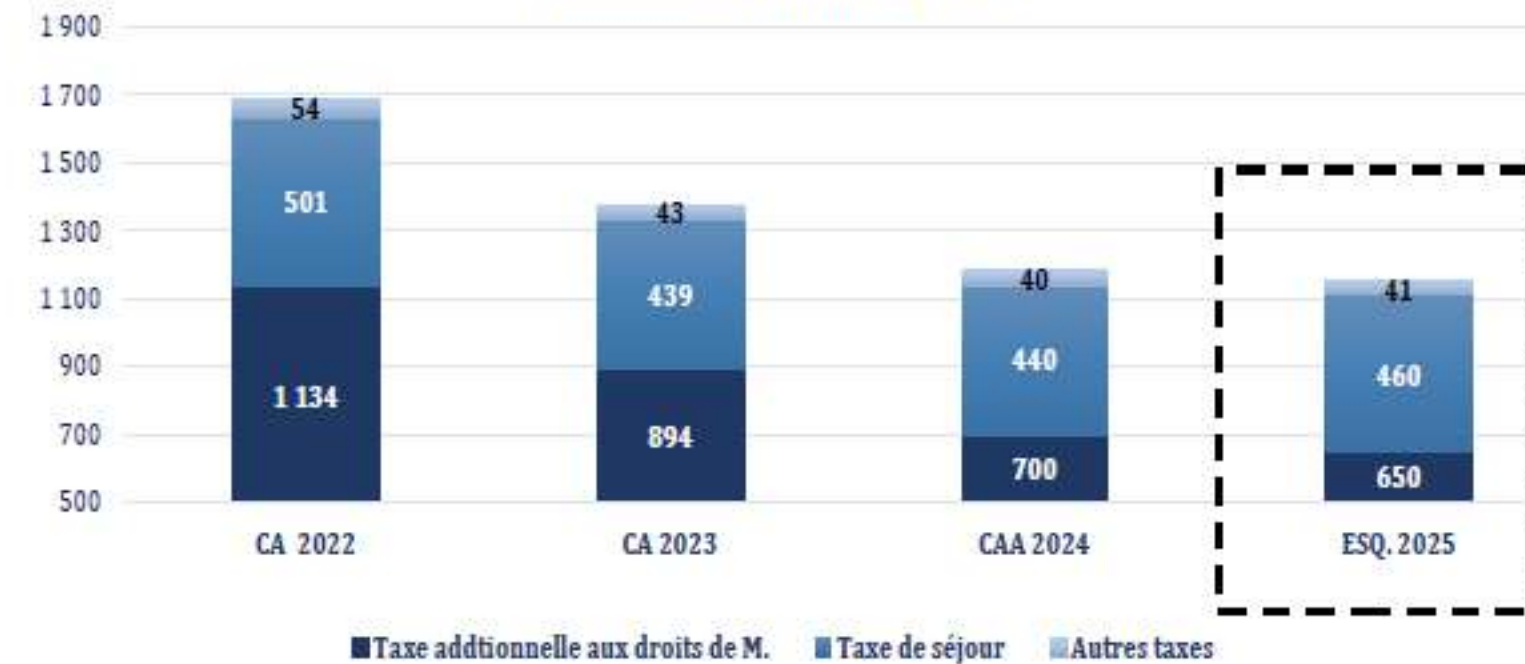
Une taxe de séjour qui ralentit

- Après une évolution significative du produit de la taxe de séjour entre 2019 et 2022 (+50%), la tendance est plutôt au ralentissement depuis 2023. Le retour de la clientèle étrangère, avec l'effet «Jeux Olympiques», pourrait cependant relancer la dynamique dès 2025. **460 k€ sont prévus.**

LE PRODUIT DE LA FISCALITE INDIRECTE

en k€	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025	EVO CAA 24 / ESQ 25
Taxe de séjour	501	439	440	460	5 %
Taxe additionnelle aux droits de M.	1 134	894	700	650	-7 %
Autres taxes	54	43	40	41	3 %
Fiscalité indirecte	1 689	1 376	1 180	1 151	-2 %
Evolution en %	-2 %	-19 %	-14 %	-2 %	

LA FISCALITE INDIRECTE (k€)



2.1.4 Une fiscalité reversée qui s'ajuste

Une attribution de compensation impactée par le projet de mutualisation



- Le projet de mutualisation entre la Ville et la Communauté de Communes se met progressivement en place. Aussi, depuis le 1er octobre, un certain nombre de directions ont désormais une organisation commune. La Communauté de Communes les prenant en charge, l'attribution de compensation, versée à la Ville, est diminuée dans une proportion équivalente. C'est pourquoi, elle passe de 1,45 M€ en 2022 à 175 k€ en 2025.



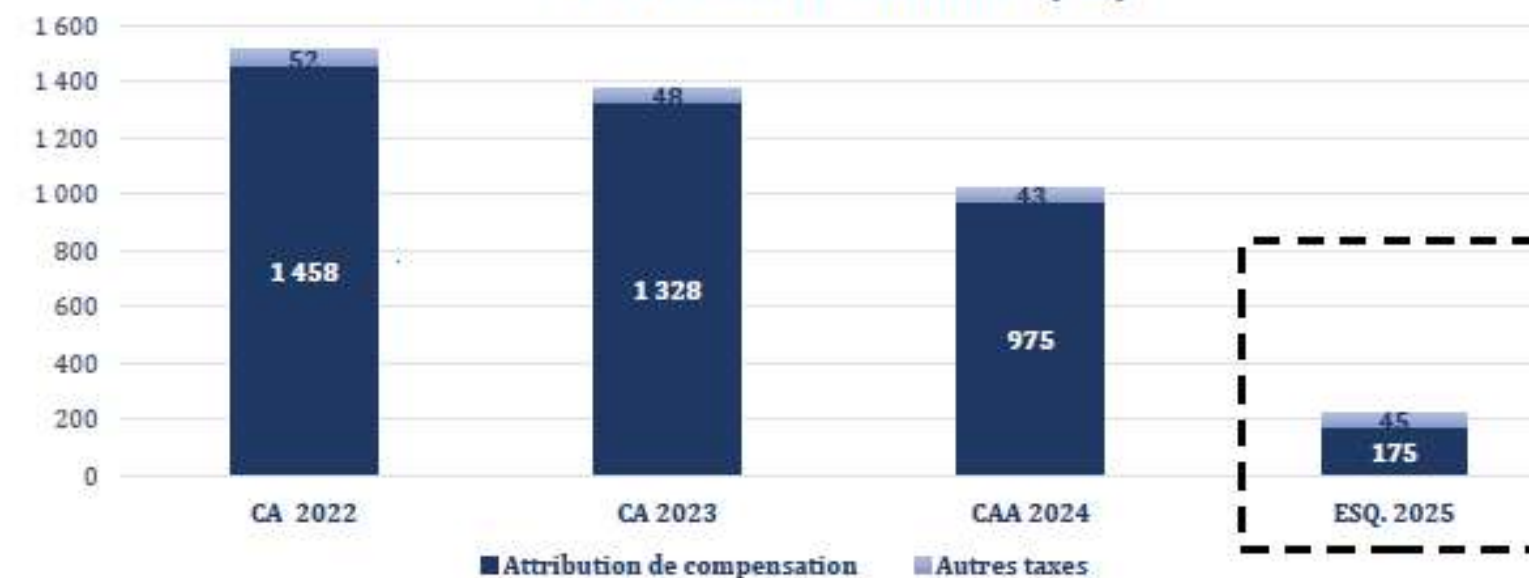
Une stabilisation des autres taxes

- Le produit des jeux hippiques, que perçoit la commune compte tenu de la présence de l'hippodrome des Sables d'Olonne sur son territoire, est plutôt sur une tendance baissière depuis 2022 (-10%). 45 000 € sont attendus en 2025.

LE PRODUIT DE LA FISCALITE REVERSEE

en k€	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025	EVO CAA 24 / ESQ 25
Attribution de compensation	1 458	1 328	975	175	-87 %
Autres taxes	52	48	43	45	-6 %
Fiscalité reversée	1 510	1 376	1 018	220	-84 %
Evolution en %	-5 %	-9 %	-26 %	-78 %	

LA FISCALITE REVERSEE (en k€)



2.1.5 Des produits du service et du domaine au dynamisme confirmé

Une politique de l'enfance qui porte ses fruits

- Les services proposés par la ville en matière d'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et ceux relatifs au périscolaire continuent à connaître une progression de leurs effectifs. **Les recettes, qui sont estimées à 872 k€ en 2025, progressent de 22% en l'espace de 3 ans.**
- Les grilles tarifaires continuent d'être adaptées au quotient familial en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale qui contribue aux financements de ces activités.
- Le «plan école» que met en place actuellement la municipalité, au travers la rénovation et l'extension de ses équipements scolaires et périscolaires, va permettre de poursuivre l'accueil des plus jeunes dans des structures de qualité.



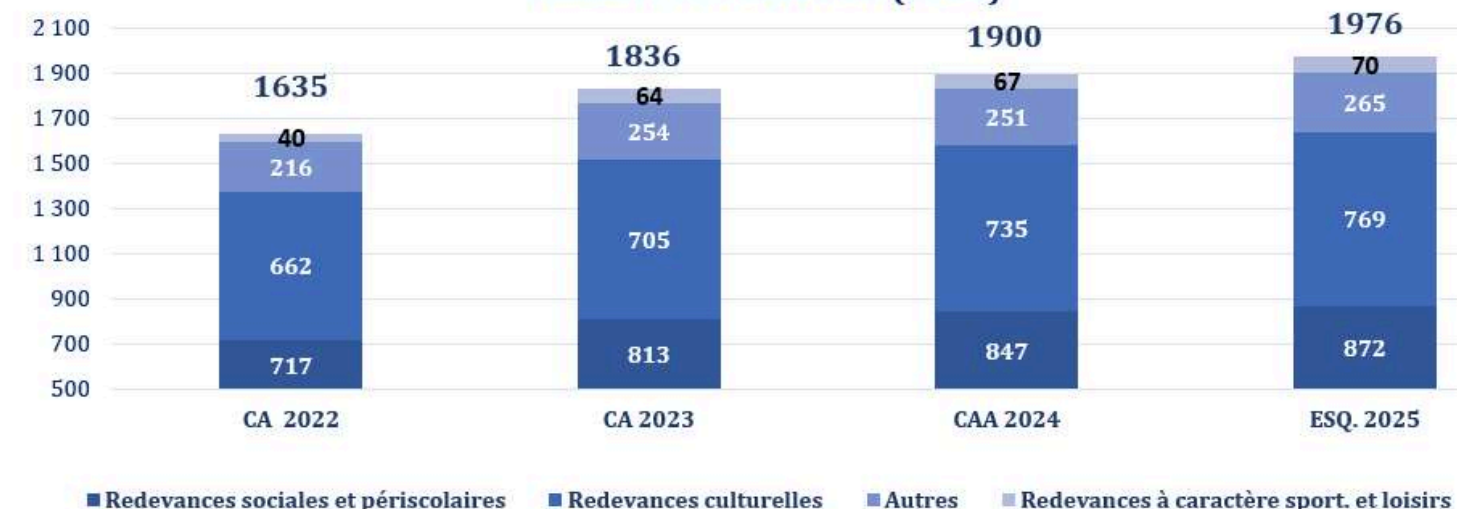
Des redevances, tirées de la politique culturelle, qui progressent encore

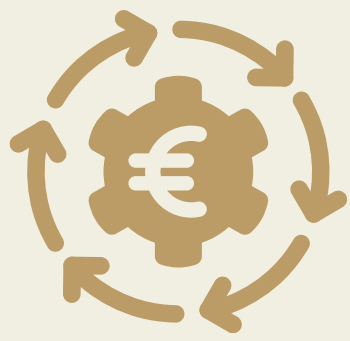
- Les activités culturelles proposées par la commune continue d'attirer un public de plus en plus nombreux. Toujours en quête de renouveau, les recettes devraient à nouveau progresser en 2025 pour atteindre 769 k€. La municipalité veille à toucher un public large et diversifié, avec des animations durant la saison estivale (concerts d'été) mais également à la rentrée de septembre, avec le lancement de sa première programmation culturelle.

LES PROUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

en k€	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025	EVO CAA 24/ ESQ 25
Redevances sociales et périscolaires	717	813	847	872	3 %
Redevances culturelles	662	705	735	769	5 %
Redevances à caractère sport. et loisirs	40	64	67	70	4 %
Autres	216	254	251	265	6 %
PRODUITS DES SERVICES	1 635	1 836	1 900	1 976	4 %
Evolution en %	17 %	12 %	3 %	4 %	14,75 %

PRODUIT DES SERVICES (en k€)





2.2 Des charges de fonctionnement en baisse

Des dépenses en baisse sous l'effet de la mutualisation des services

- **Les dépenses de fonctionnement sont attendues en baisse de 4% par rapport à 2024.** Elles devraient même diminuer de 5%, si l'on tient compte uniquement des charges «courantes», que l'on qualifie de dépenses de gestion. Cette baisse s'explique en grande partie par la mutualisation des services entre la Ville et la Communauté de Communes, qui se traduit par un transfert d'une partie des agents d'où une baisse des charges de personnel de 500 000 €.

Des achats généraux nettement plus contenus

- Après 3 exercices budgétaires soumis à la raideur de l'inflation, et qui a de facto entraîné une hausse des charges de manière générale pour les collectivités locales, l'année 2025 **va marquer le retour à une trajectoire d'évolution plus contenue des dépenses.** Ainsi, à périmètre constant et en neutralisant les charges exceptionnelles de 2024, **la progression des charges de gestion serait de 2,9 % en 2025.**

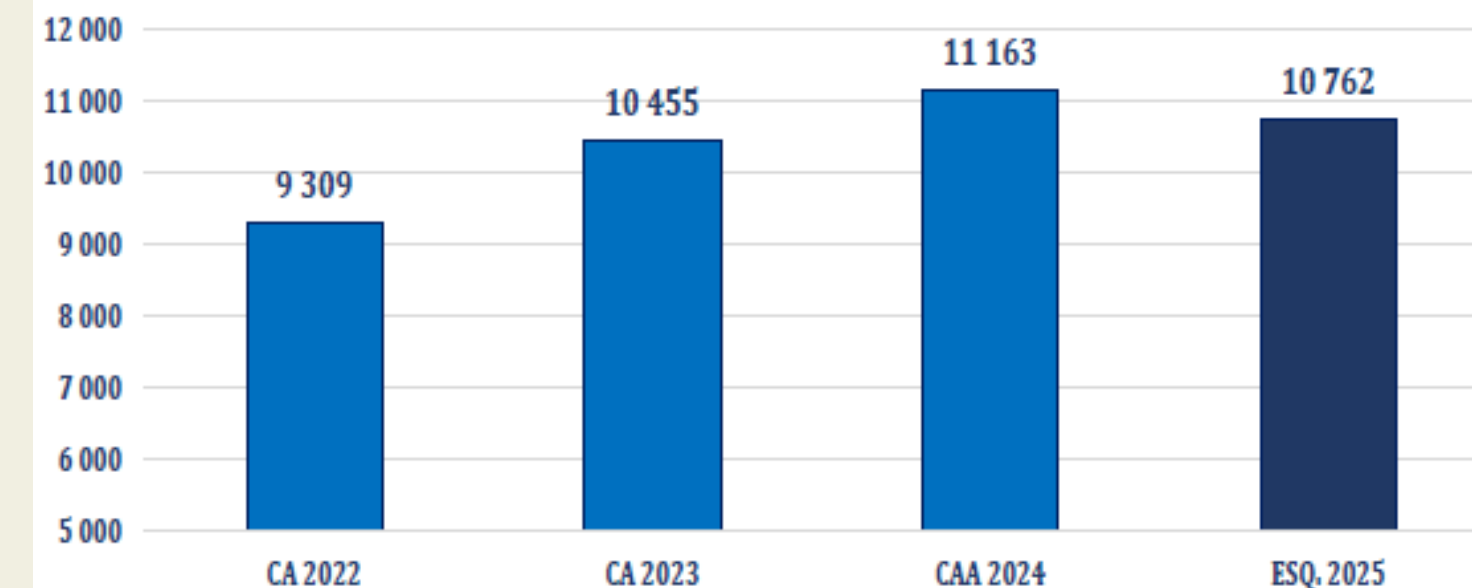
Des charges financières qui vont augmenter

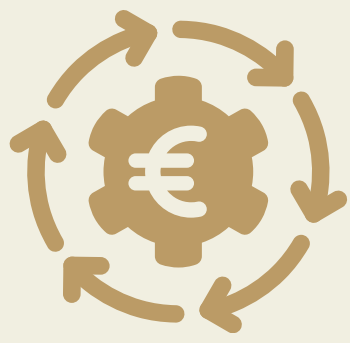
- Malgré une stratégie financière visant à réduire au maximum le coût du service de la dette en 2024, le recours à l'emprunt nécessaire en fin 2024 et durant l'exercice 2025, va entraîner une hausse assez significative des charges financières pour financer le plan pluriannuel d'investissement. Elles ne sont toutefois pas significatives dans le portefeuille de dépenses, **puisqu'elles représentent à peine 5% des dépenses réelles de fonctionnement.**

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant en k€	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025	EVO CAA24 / ESQ 25
011 - Charges à caractère général	2 876	3 385	3 700	3 800	3 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 803	5 296	5 500	5 000	-9 %
014 - Atténuations de produits	628	627	627	627	0 %
65 - Autres charges de gestion courante	708	765	932	827	-11 %
Sout total dépenses de gestion	9 015	10 073	10 759	10 254	-5 %
Evolution des dépenses de gestion	12 %	12 %	7 %	-5 %	
66 - Charges financières	293	352	390	488	25 %
67 - Charges exceptionnelles	1	0	0	0	#DIV/0!
68 - Dotations aux provisions	0	30	14	20	43 %
DEPENSES REELLES DE F.	9 309	10 455	11 163	10 762	-4 %
Evolution en %	11 %	12 %	7 %	-4 %	

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS REELLES - (en k€)





2.2.1 Des charges de personnel qui diminuent

Une baisse des charges sous l'influence de la mutualisation

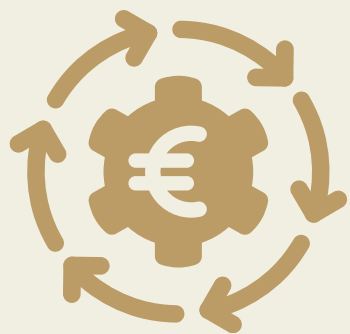
- Après 3 exercices budgétaires qui ont connu une augmentation des charges de personnel dans des proportions un peu plus élevées, **compte tenu du redimensionnement des effectifs afin de les adapter à la croissance du territoire** d'une part, et **des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents qui se sont imposées à la collectivité** (dégel du point d'indice, intégration de points majorés dans les grilles de rémunération, augmentation du smic etc..) d'autre part, la masse salariale de la Commune connaîtra une diminution de près de 10% en 2025.
- La mutualisation** du pôle ressources et administration, de la direction de la communication et de la direction des affaires juridiques depuis le 1er octobre 2024, après celle de la direction des systèmes d'information, de la direction générale et de la direction des ressources humaines en 2023, **entraîne de fait une diminution des charges de personnel pour le budget de la commune.**

LES CHARGES DE PERSONNEL

	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025
Personnel titulaire	2 746	2 964	3 291	NC
Personnel non titulaire	510	622	450	NC
Autres personnels (apprentis, contrats aidés...)	8	6	5	NC
Assurances statutaires	133	145	156	NC
Charges patronales et divers	1 406	1 559	1 598	NC
CHARGES DE PERSONNEL	4 803	5 296	5 500	5 000
Evolution en %	10,31 %	10,26 %	3,85 %	-9,09 %

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en k€)

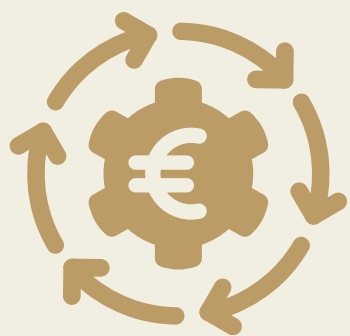




2.2.1 Des charges de personnel qui diminuent

Des charges à périmètre constant qui restent bien maîtrisées malgré des vents contraires

- **Avec un budget évalué à 5 M€**, à ce stade de la procédure budgétaire, il augmenterait finalement de 3,5% par rapport à 2024 si l'on raisonne à périmètre constant, soit 170 000€. Cette hausse, plutôt contenue, s'explique en grande partie par de nouvelles mesures qui s'imposent aux collectivités.
 - **L'obligation de prendre en charge le coût du contrat de prévoyance des agents** : A compter de 2025, les collectivités locales ont l'obligation de prendre en charge à hauteur de 50%, au moins, le coût de la garantie des agents en matière de prévoyance. Cette assurance vise à protéger les agents de la fonction publique d'une perte de salaire notamment à compter du 4ème mois d'arrêt de travail. Actuellement, une participation mensuelle de 10€ est attribuée à chaque agent couvert par un contrat de prévoyance, pour un coût de 10 000€. Celui ci, dans la nouvelle configuration, serait porté à 25 000€ soit une charge supplémentaire de 15 000€.
 - **L'augmentation de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents de la Fonction Publique (CNRACL)** : Pour résorber le déficit de la caisse, qui s'explique par une baisse importante du ratio cotisants / pensionnés passant de 4 en 1980 à 1,4 aujourd'hui, une augmentation significative de la cotisation employeur à partir de 2025 est prévue. Avec un taux passant de 31,65% à 35,65% en 2025, le surcoût pour la collectivité est évalué à 80 000€, ce qui correspond à près de la moitié de la hausse du budget 2025.
 - **La prise en compte du «glissement vieillesse technicité» (GVT)** : Le déroulement de carrière des agents octroie des avancements d'échelon, de grade ou de promotion interne, qui représentent un coût pour la collectivité. Le GVT au titre de l'exercice 2025 est estimé à **50 000€**.
 - **Le gel du point d'indice** : Compte tenu de la situation des finances publiques, il n'est pas prévu dans le budget une évolution du point d'indice. L'inflation est en recul, et au regard des mesures prises en faveur du pouvoir d'achats des agents de la fonction publique ces deux dernières années, il est très probable que le point d'indice reste à un niveau identique à celui établi au titre de l'exercice 2024. L'augmentation du SMIC, de l'ordre de 2%, a cependant bien été prise en compte (impact sur les premiers échelons des premières grilles indiciaires).
 - **Vers une stabilisation des effectifs** : Le budget 2025 tendra vers une stabilisation des effectifs. Des ajustements seront toutefois apportés avec la création d'un service «logistique - évènementiel» pour soulager la direction des services techniques dans l'organisation des festivités et ainsi recentrer les agents sur leur cœur de métier.

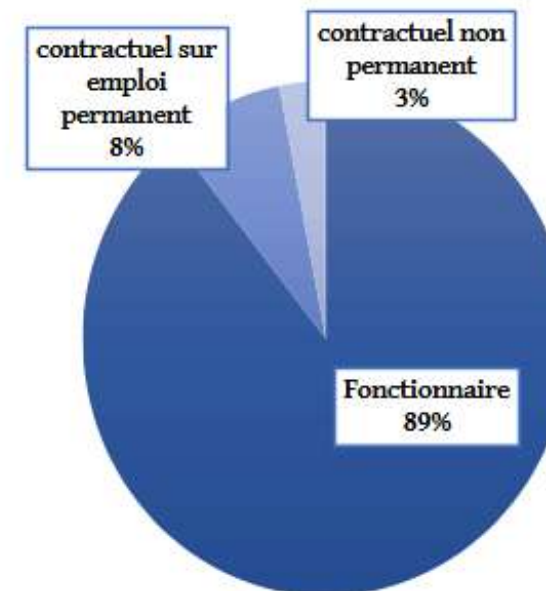


2.2.1 Des charges de personnel qui diminuent

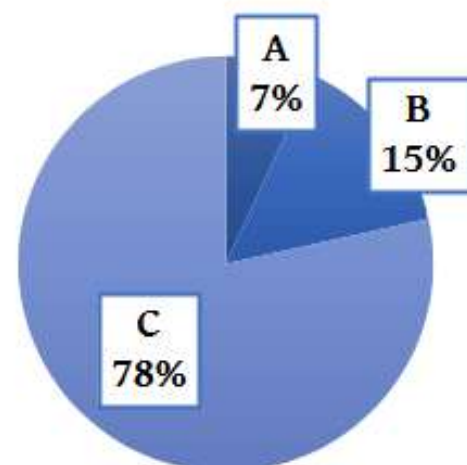
Principales données issues du rapport social unique 2024

- La grande majorité des effectifs de la collectivité est sous «statut» (89%). Cette tendance pourrait cependant, dans les années à venir, être modifiée avec le constat d'un recours à des emplois contractuels plus fréquent au sein des collectivités en général.
- Le nombre de femmes dans les effectifs est en légère baisse par rapport à l'an passée (68 % contre désormais 66%). Le CODIR est quand à lui composé de 50% de femmes.
- La répartition des effectifs par catégorie reste en revanche similaire, celle-ci étant plutôt conforme à ce que l'on constate au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale.

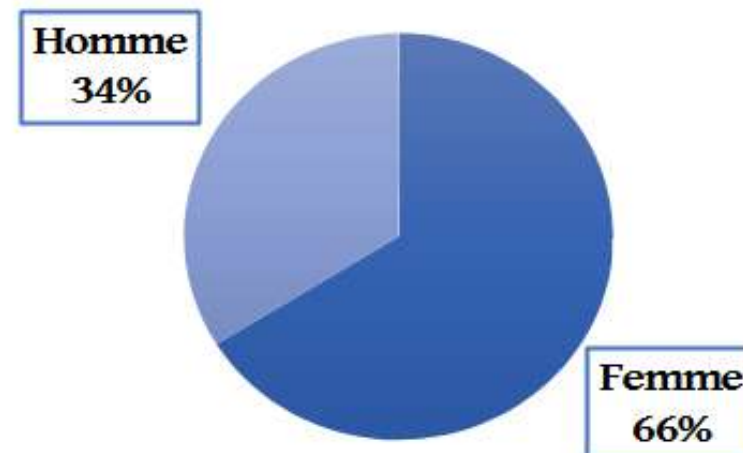
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE D'EMPLOI

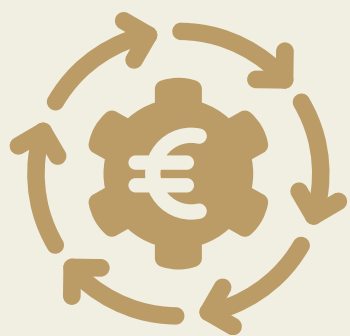


REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE





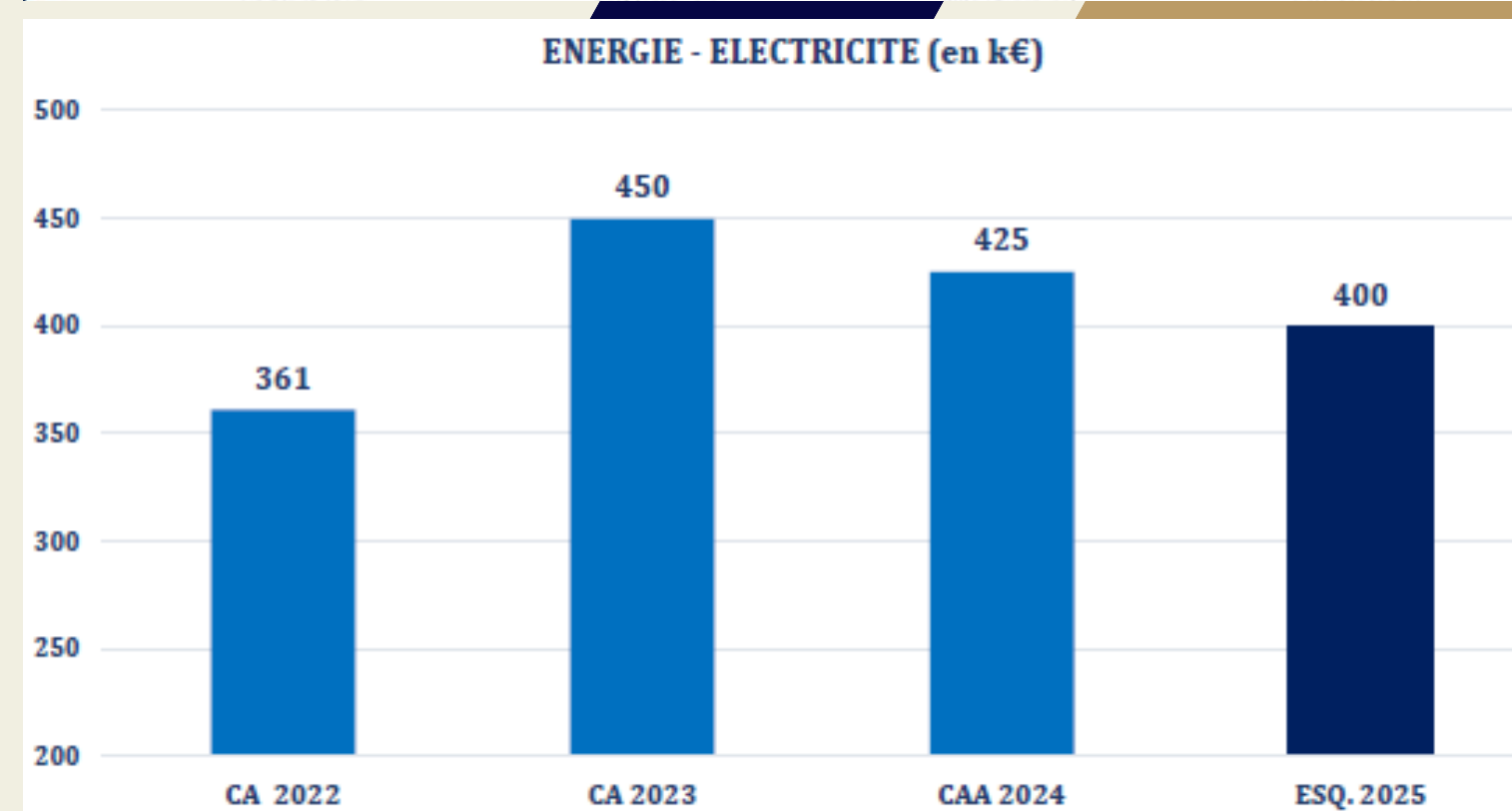
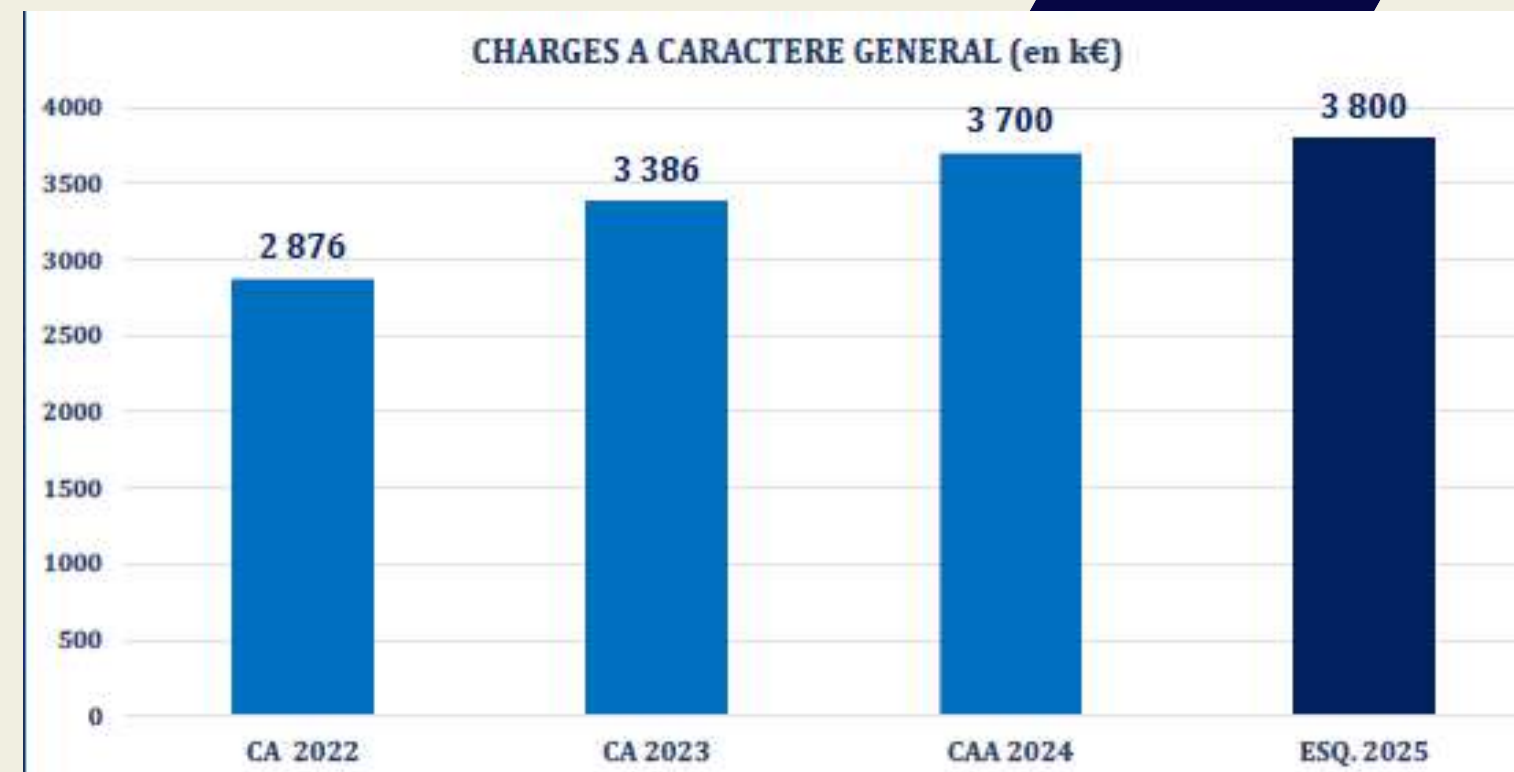
2.2.2 Des charges à caractère général plus contenues

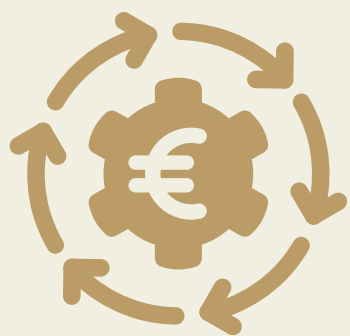
Une maîtrise des charges attendues pour 2025

- Les charges à caractère général, qui regroupent les achats de fournitures et de prestations, l'entretien courant de la voirie ou encore des bâtiments, ont subi une progression importante ces dernières années sous l'effet de l'inflation, portée notamment par l'envolée des prix de l'énergie, des assurances ainsi que des denrées alimentaires.
- Pour 2025, la trajectoire d'évolution sera nettement plus contenue, **avec une cible fixée à 2,7%** par rapport à l'atterrissage budgétaire 2024. Cette cible d'évolution, un peu plus élevée que l'inflation, traduit donc une progression en volume de la dépense, mais de toute évidence **nécessaire pour suivre la croissance du territoire**. Nous constatons, en effet, l'ouverture de nouveaux lotissements ce qui entraîne des coûts supplémentaires d'entretien, mais également une augmentation du nombre d'enfants à accueillir dans nos structures périscolaires et extrascolaires. C'est pourquoi, **afin de maintenir un service à un niveau équivalent**, une évolution en volume de certains postes de dépenses est inévitable.

Des premiers signaux positifs

- Le reflux de l'inflation que l'on constate depuis la sortie de l'été, est aussi visible dans le budget de la commune. En ce sens, **il est possible que l'atterrissage 2024 soit un peu meilleur qu'anticipé, et aurait donc un impact positif sur la cible budgétaire 2025**, qui pourrait être un peu plus contenue encore.
- L'installation des centrales photovoltaïques sur certains bâtiments publics au cours de l'année 2024 va permettre une réduction de la charge liée à l'énergie. Le manque de recul sur la part réellement auto-consommée nous amène à une certaine prudence dans nos prévisions, **mais il se pourrait bien que le poste énergie-électricité soit plus faible que la cible de 400 k€**, malgré la progression très importante de la taxe sur l'électricité, (que porte actuellement le gouvernement) et qui serait de l'ordre de plus de 100 %.





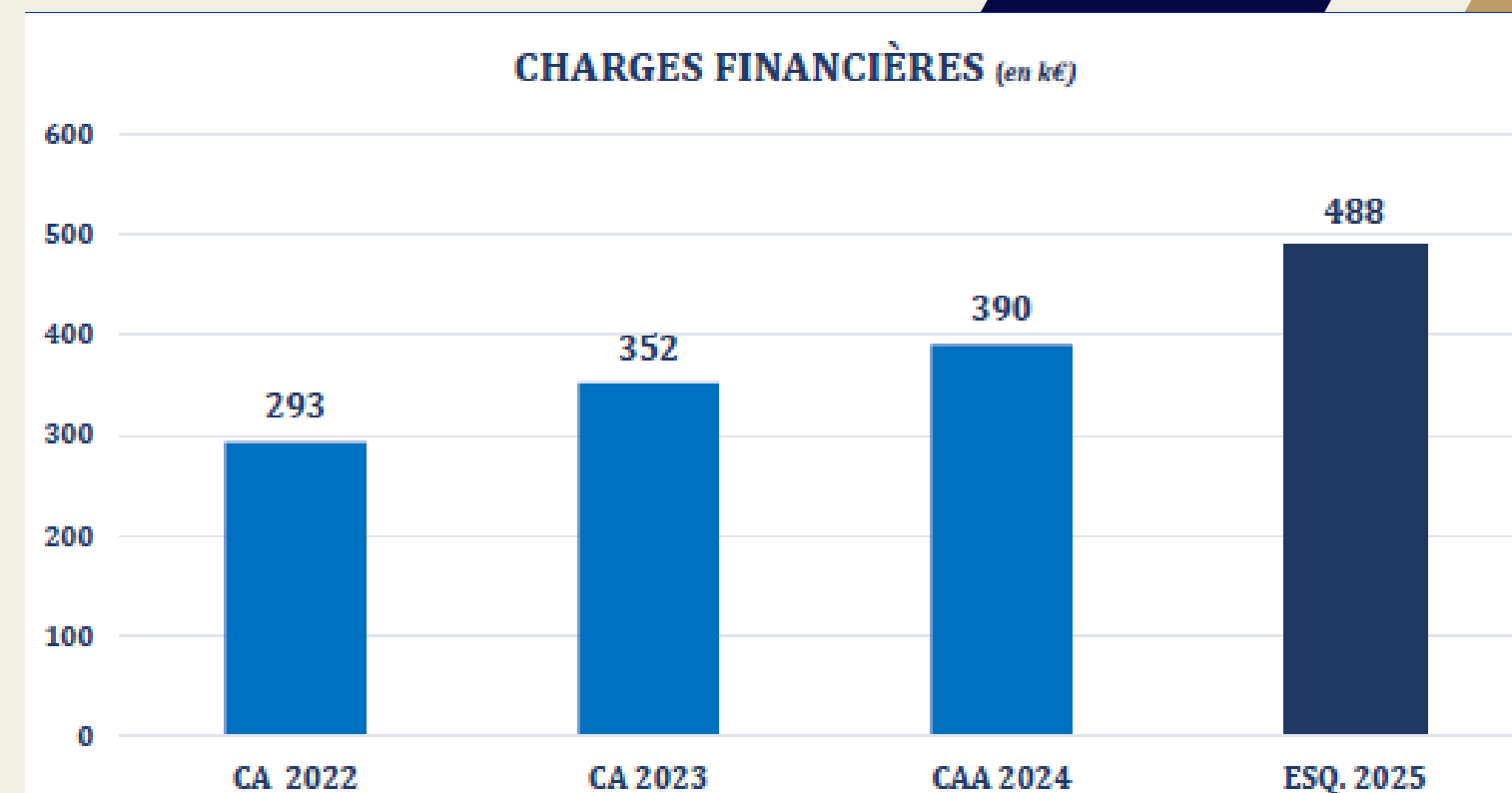
2.2.3 Des charges financières plutôt maîtrisées

Un coût du service de la dette moins élevé que prévu

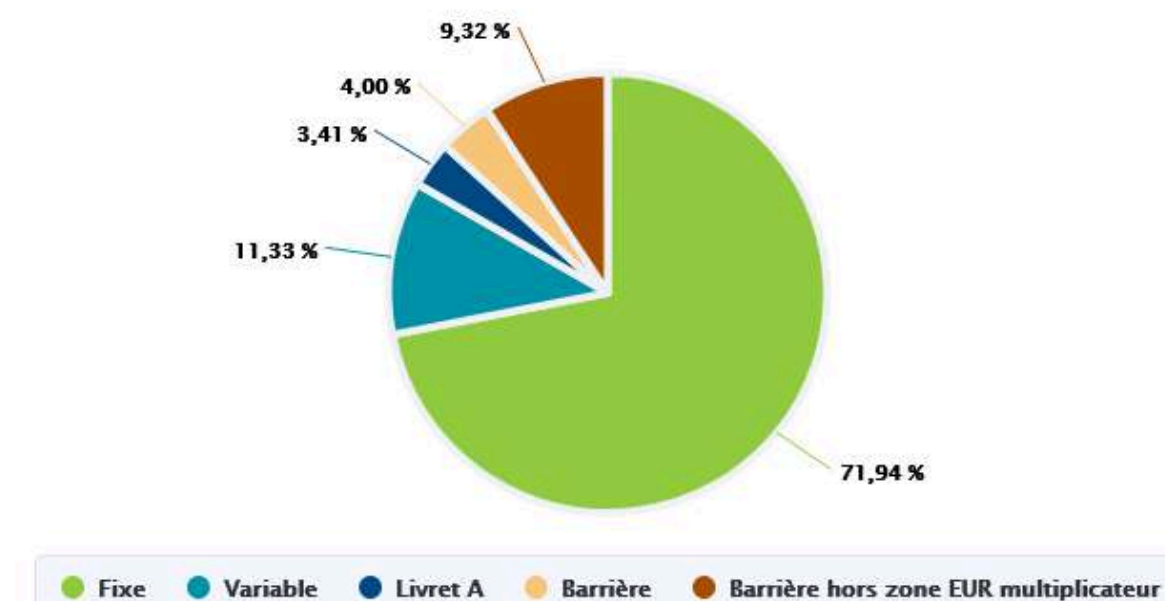
- Pendant près de 10 ans, les collectivités locales ont pu profiter d'un contexte de taux «bas» avec des taux fixes proches de 1% et des indexes de taux variables parfois négatifs. Pour contrer l'inflation, **les banques centrales**, et notamment la BCE, ont progressivement augmenté leurs taux directeurs, **pour atteindre 4,5% en septembre 2023**. Cependant, nous assistons depuis quelques mois à un assouplissement des conditions monétaires, le principal taux de refinancement étant redescendu à 3,65% en septembre 2024.
- Misant sur cette baisse programmée, **la ville a fait le choix de retarder au maximum son recours à l'emprunt en 2024** préférant plutôt s'appuyer sur des lignes de trésorerie pour couvrir les besoins de financement du 1er semestre, au lieu de recourir à un emprunt au taux, sans doute, de 4,5%. **Sur la durée d'un emprunt de 20 ans, ce sont plus de 250 000€ qui ont été économisés.**
- La hausse des charges financières en 2025 s'explique par un recours à l'emprunt plus conséquent, **notamment pour assurer le financement du «plan école» ainsi que les abords du collège.**

Une dette faiblement exposée aux soubresauts des marchés financiers

- Avec plus de 70% de l'encours de dette indexée sur des prêts à taux fixe, la ville maîtrise **globalement le risque par rapport aux marchés financiers.**
- Elle conserve toutefois quelques contrats indexés sur des taux variables, ou tout simplement sur le taux du Livret A, ce qui lui permet **en période moins inflationniste de bénéficier de conditions plus avantageuses.**



Dette par type de risque





2.3 Une épargne à consolider pour garantir l'autofinancement du plan pluriannuel d'investissements

Une épargne de gestion stabilisée

- Après une baisse en 2022 et en 2023, l'épargne de gestion, c'est-à-dire ce que l'on dégage comme marge avant le remboursement de l'annuité de la dette, se stabilise à 3 M€. **Un tel niveau garanti à la commune de couvrir le remboursement de sa dette et de conserver des marges d'autofinancement pour ses projets.**

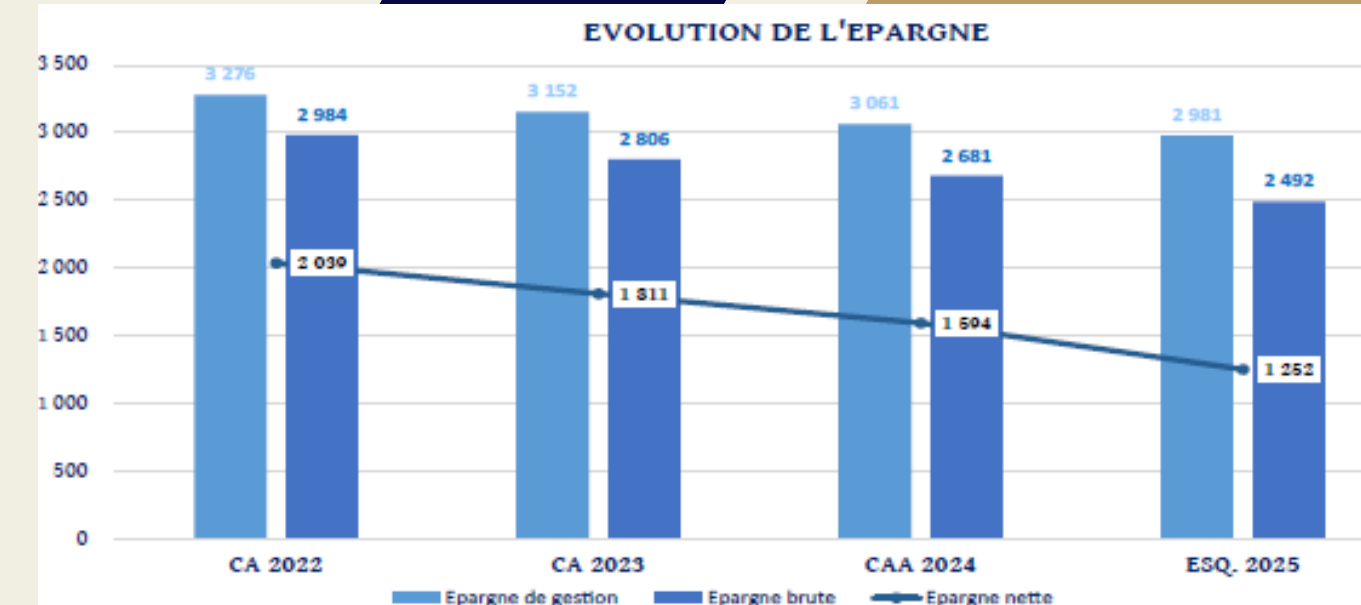
Une dette plus impactante, mais maîtrisée

- L'annuité de la dette passant de 1,2 à 1,7 M€ entre 2022 et 2025, l'épargne brute et l'épargne nette sont plutôt sur une tendance baissière. L'épargne brute reste cependant proche de 2,5 M€ **et l'épargne nette encore largement supérieure à 1 M€** qui constitue un seuil de vigilance.

Un taux d'épargne nette dans la norme

- A 9,5%, le taux d'épargne nette de la ville est satisfaisant, se situant près de 1% au delà de la moyenne des communes comparables** (rapport de l'observatoire des finances locales 2024).

EN K€	CA 2022	CA 2023	CAA 2024	ESQ. 2025
Résultat sur opérations réelles (A)	3 060	3 276	3 131	3 042
Intérêts de la dette (B)	292	346	380	489
Cessions d'actifs (C)	76	470	450	550
Epargne de gestion (A+B-C) (D)	3 276	3 152	3 061	2 981
Taux d'épargne de gestion	26,65 %	23,89 %	22,24 %	22,63 %
Epargne brute (D-B) (E)	2 984	2 806	2 681	2 492
Taux d'épargne brute	24,27 %	21,27 %	19,48 %	18,92 %
Capital de la dette (F)	945	995	1 087	1 240
Epargne nette (G-F)	2 039	1 811	1 594	1 252
Taux d'épargne nette	16,59 %	13,73 %	11,58 %	9,50 %





2.4 La dette, un levier pour investir

Des marges de manœuvre dégagées

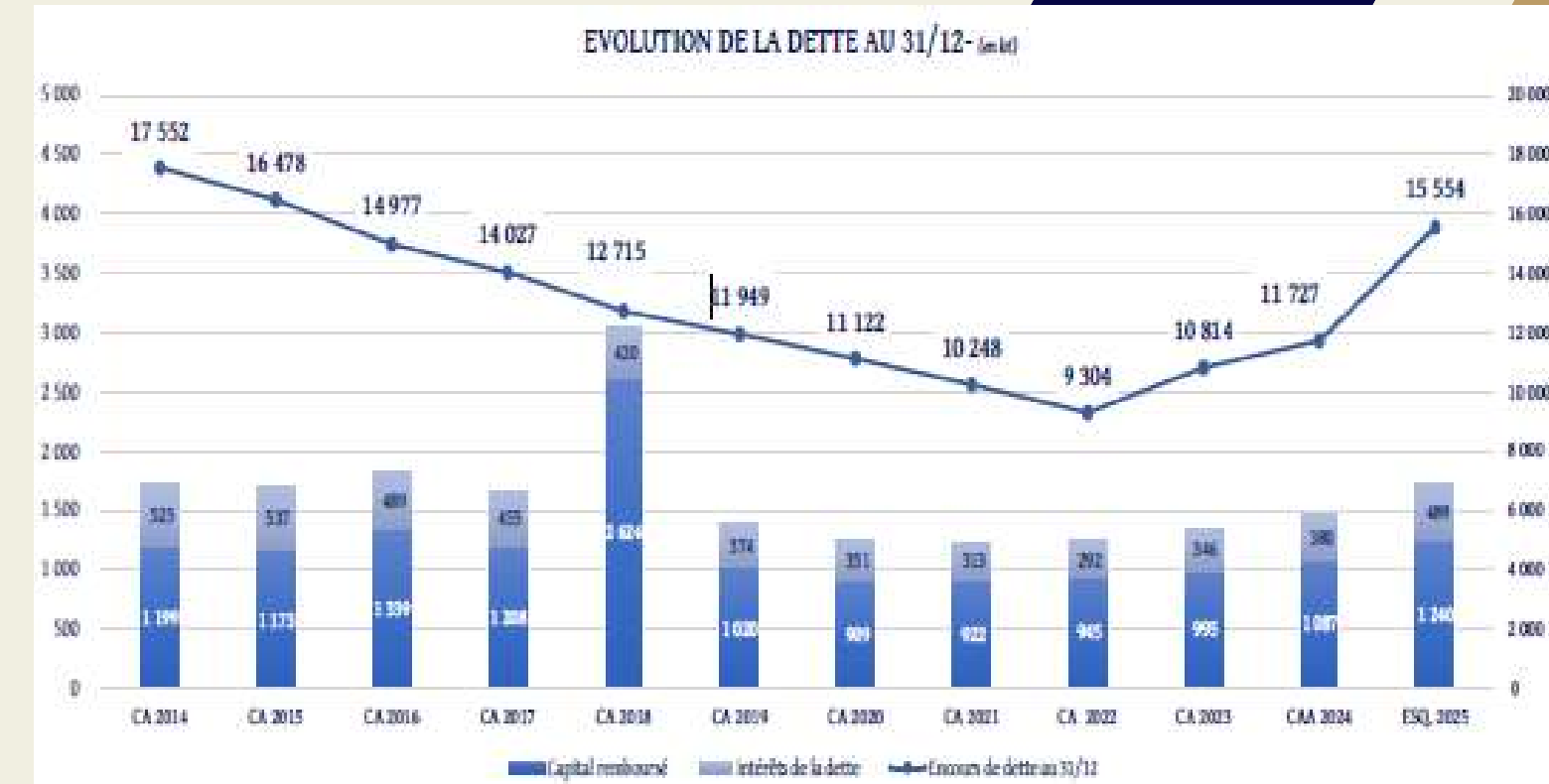
- Avec une réduction de plus de 46% de la dette de la commune entre 2014 et 2022 passant de 17,5 M€ à 9,3 M€, la ville a su dégager des marges de manœuvre suffisantes pour actionner à nouveau le levier de l'endettement pour accompagner les besoins croissants, sur le territoire et en y réalisant les investissements structurants nécessaires. Si la dette n'avait pas été réduite drastiquement, sur le précédent mandat, il aurait ainsi été impossible, par exemple, de réaliser le plan «école».
- A la fin de l'exercice 2025, la dette pourrait atteindre 15,5 M€ soit le niveau plafond fixé en 2020 car il permet de conserver encore des marges de manœuvre pour poursuivre les investissements des années à venir.

Des partenaires financiers diversifiés

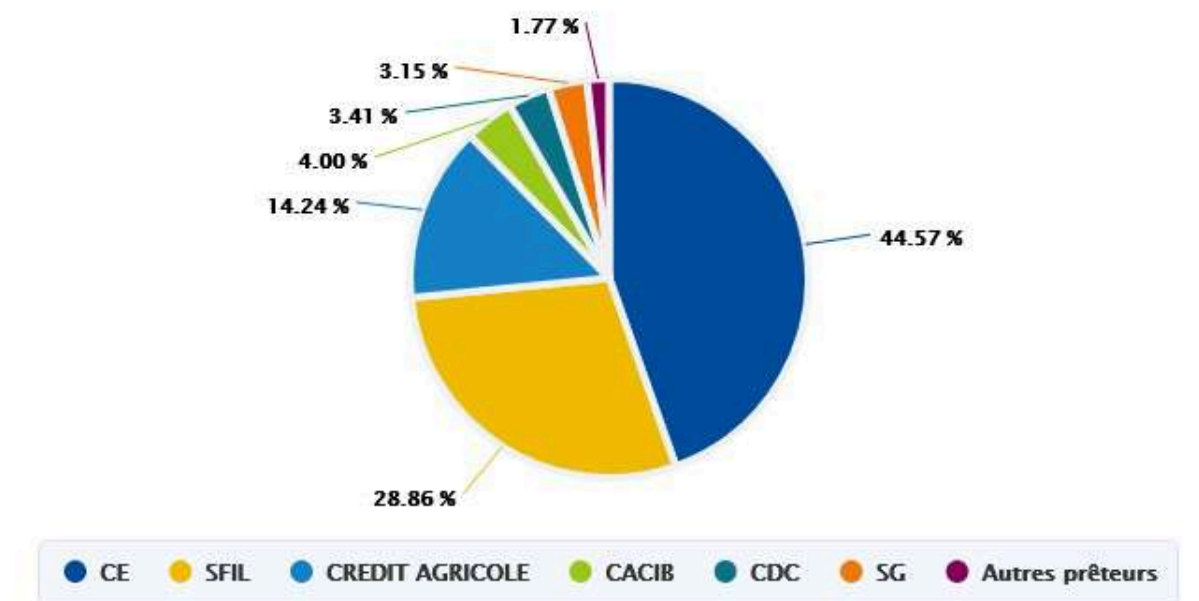
- Le stock de dette de la Ville est logé dans plusieurs organismes bancaires. 45% est ainsi détenu par la Caisse d'Épargne, 29% par la Banque Postale et 14% par le Crédit Agricole.

Autres données

- Taux moyen : 3,67 %
- Durée de vie résiduelle : 11 ans
- Nombre de lignes d'emprunts : 28



Répartition par prêteur



3.

Les grandes orientations budgétaires 2025



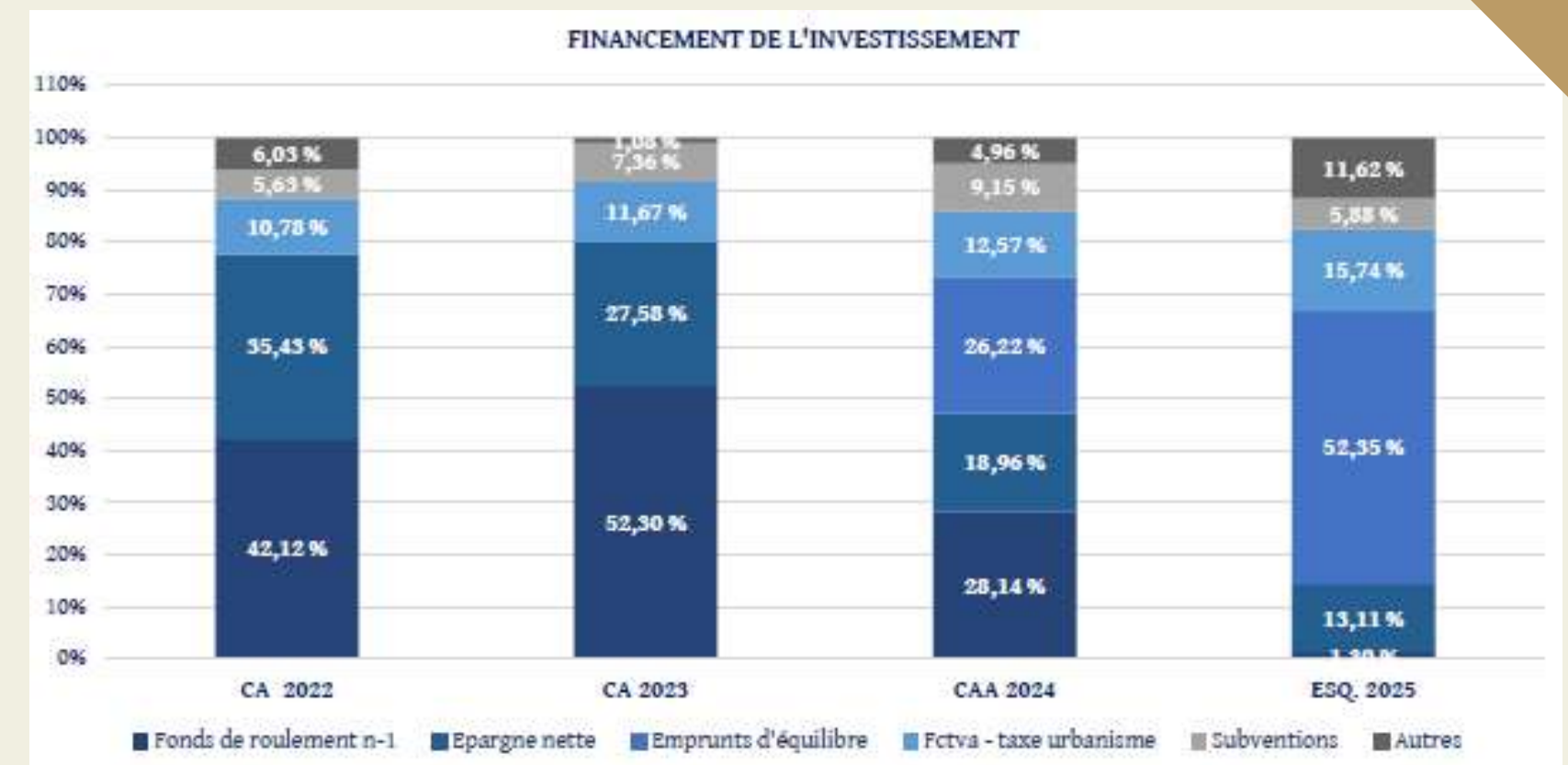
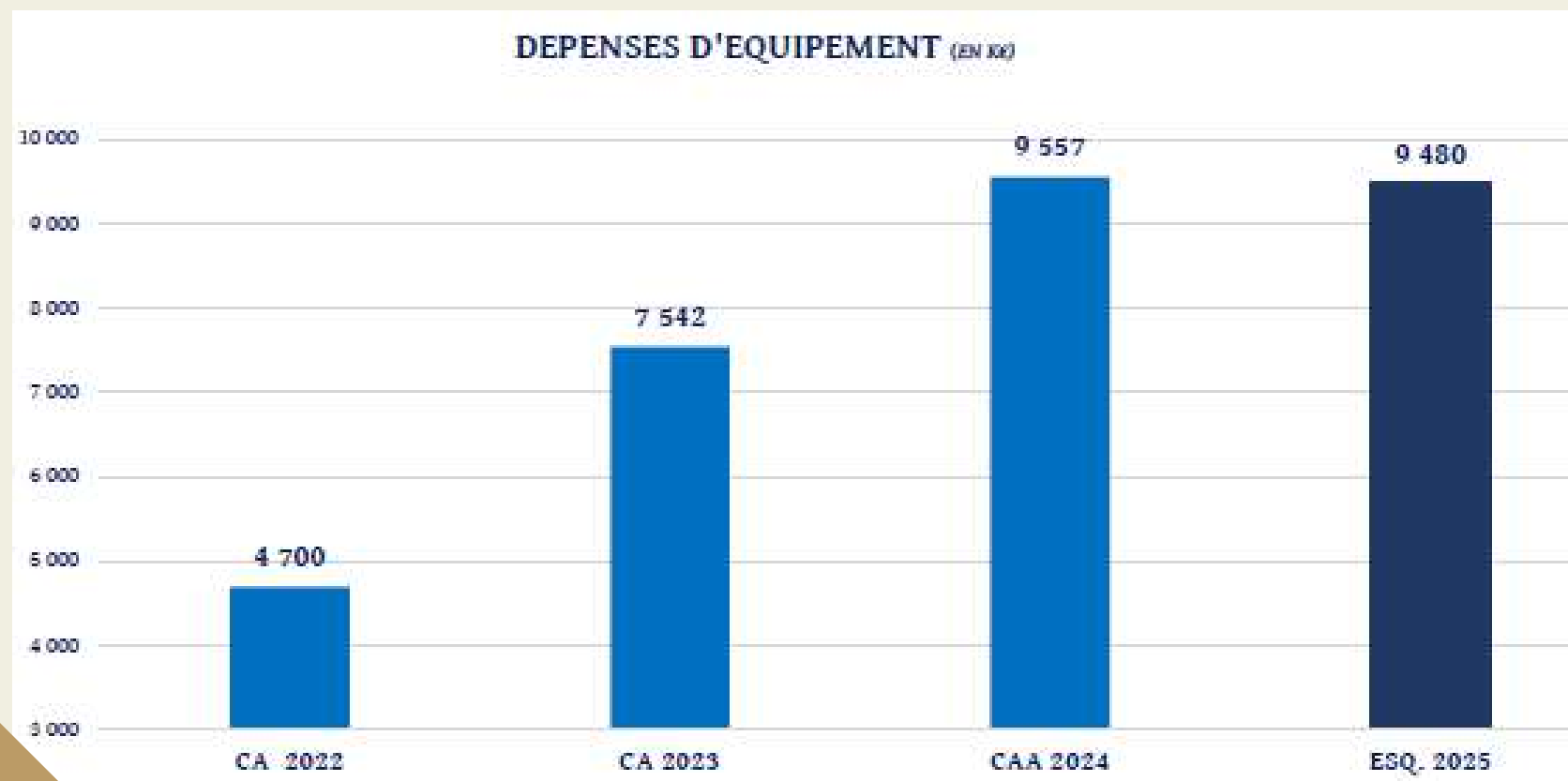
3.1 Un plan pluriannuel d'investissements qui se déploie

Un niveau d'investissement qui se maintient à un niveau très soutenu

- Depuis 2 ans, les projets structurants initiés en début de mandat se concrétisent. **L'exercice 2025** sera sur cette même lancée **avec près de 9,5 M€** d'investissements prévus. Au total, sur 3 ans, ce sont 26,5 M€ qui auront été injectés pour le développement de la commune, **soit près de 750€ par habitant et par an. C'est 2,5 fois plus que la moyenne des communes comparables.**

Une répartition du financement qui évolue

- Les investissements des trois dernières années ont pu bénéficier du fonds de roulement, **c'est à dire de l'excédent de trésorerie qu'a su dégager la commune ces dernières années**, pour préparer les investissements structurants (plan « école », équipements sportifs, culturels etc..)
- A partir de 2025, le levier de l'endettement devra être actionné avec maîtrise** mais de façon plus prononcée, et contribuera majoritairement au financement des investissements.
- L'épargne nette y contribuera à hauteur de 13%** tandis que les subventions, proportionnellement plus faibles compte tenu de la taille des projets, diminuent à 5% dans le financement total des investissements.



3.2 Bâtir ensemble l'école de demain

Le démarrage des travaux de restructuration du groupe scolaire du Payré

- Projet phare du mandat, les travaux de restructuration du groupe scolaire situé sur le site du Payré démarreront début 2025.
- **La première phase des travaux concernera l'école maternelle** avec la construction d'un nouveau bâtiment comprenant 4 classes, 2 salles de repos pour les plus petits, une salle de motricité ainsi qu'un espace bibliothèque et documentation. Dans cette première phase, **deux classes élémentaires seront également créées**. En parallèle, 3 classes élémentaires feront l'objet d'une rénovation dans la partie existante. La fin de la première phase est attendue pour le début de l'année 2026.
- **Le coût des travaux, pour la première phase, est estimé à 3,2 M€**. La Ville a pour le moment obtenu une subvention de 250 000€ de l'État sur les fonds DSIL. Une demande de 180 000€ a été faite auprès du Conseil Départemental. En outre, la commune bénéficiera du fonds de compensation de TVA pour 475 000€.
- La 2ème phase intégrera la démolition d'une partie de l'école maternelle actuelle, **la construction d'une nouvelle salle de restauration ainsi que d'un espace dédié à l'accueil périscolaire**. Une partie des abords seront également aménagés pour **un coût total de 2,5 M€**.
- **La 3ème phase se concentrera plutôt sur l'extension de l'école élémentaire** avec la création de nouvelles classes. Une classe supplémentaires pour l'école maternelle est aussi prévue ainsi que la fin des aménagements des abords **pour une enveloppe financière de 1,9 M€**.



3.2 Bâtir ensemble l'école de demain

Une nouvelle cuisine centrale à concevoir

- Le périmètre du site du Payré n'étant pas suffisant, **la création d'une cuisine centrale sur le territoire est en réflexion**. L'année 2024 a été l'occasion de poursuivre les échanges avec les autres communes du territoire afin d'y dégager des intérêts communs. La volonté est de se doter un outil fonctionnel, adapté au nombre de repas à produire, en visant des économies d'échelle sur les charges fixes afin de dégager des moyens plus conséquent pour fournir aux élèves une alimentation plus saine, plus durable, plus locale.
- **L'année 2025 permettra de retenir dans un premier temps un assistant à maîtrise d'ouvrage** qui accompagnera la commune pour rédiger le programme de l'opération et lancer, en fin d'année, la consultation d'une maîtrise d'œuvre. Les travaux sont fléchés sur les exercices 2027 et 2028. L'enveloppe financière reste à définir suivant le programme, **mais la somme de 2 M€** a d'ores et déjà été identifiée dans les hypothèses de projection financière à moyen terme.

Un volume budgétaire inédit pour nos équipements scolaires et périscolaires

- Au total, le coût de la restructuration du groupe scolaire du Payré nécessitera **un investissement de près de 10 M€ répartis sur 4 exercices budgétaires**. Ce montant s'ajoute, d'une part, **à la réhabilitation / extension de l'école Émilien Charrier** dont l'ouverture a été faite à la rentrée de septembre 2024. Et, d'autre part, il complète celui concernant **les travaux d'extension du centre des Oyats**, notamment de l'espace de salle de restauration. Ajoutons enfin que la commune continue de **consacrer une enveloppe de 30 à 50 k€ par an pour assurer le renouvellement du petit équipement** (mobilier, matériel), et l'entretien général des espaces en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Au final, avec la cuisine centrale, **ces quatre opérations vont mobiliser pas loin de 15 M€ entre 2022 et 2028**. Un tel investissement positionne au rang de priorité absolue la conduite d'une politique éducative ambitieuse pour notre territoire.



3.2 Bâtir ensemble l'école de demain



13 avril 2023 : Une date historique

- Jeudi 13 avril 2023, **nous avons inauguré**, avec le Département de la Vendée, **le début des travaux du futur collège de Talmont-Saint-Hilaire** avec la pose symbolique de la première pierre. Le démarrage de ce chantier, c'est l'aboutissement concret de plusieurs années de mobilisations collectives et de synergies rencontrées entre les familles et les acteurs politiques locaux. Ce complexe éducatif innovant vient parfaitement compléter l'offre sportive et culturelle qui dynamise l'attractivité de la commune.
- **L'ouverture de l'établissement est prévue pour la rentrée 2025.** Il s'agit d'un bâtiment «nouvelle génération» avec une empreinte carbone raisonnée grâce à l'installation d'équipements et de matériaux durables.

L'aménagement du site des Ribandeaux

- Au cours de l'année 2023, la ville a lancé une étude portant sur le site des Ribandeaux, en vue notamment de dimensionner le stationnement autour du collège et de réfléchir aux flux de circulation. Ainsi, un schéma de déplacement autour du collège permettant le partage de la voie entre les véhicules particuliers et les transports collectifs a été élaboré. **De plus, un aménagement cyclable et piéton sera créé pour favoriser les mobilités douces autour du site.** Les places de stationnement, enfin, seront créés par la commune aux abords du collège et des salles de sports des Ribandeaux.
- Les travaux devraient débuter en fin d'année 2024 et s'étendre tout au long du premier semestre 2025. **Une enveloppe globale de 1,9M€ est dédiée à ce projet d'envergure.**

3.3 Rebâtir nos infrastructures sportives



Le lancement d'une étude pour la construction d'un bloc vestiaires / tribunes et d'un nouveau terrain de football

- Une réflexion a été amorcée depuis plusieurs années sur l'organisation du site des Ribandeaux pour apporter aux Talmondais de nouveaux équipements structurants et ainsi anticiper l'évolution de la population de la ville. Le positionnement du collège, la création d'un city stade, l'extension de la salle de sports des Ribandeaux et la réhabilitation de la salle de sports des Minées ont permis de transformer substantiellement ce secteur avec près de 6 M€ d'investissements réalisés depuis 4 ans.
- S'agissant des équipements dédiés à la pratique de football, des travaux de mise aux normes sont nécessaires pour le terrain d'honneur et pour les vestiaires. C'est dans cet esprit que la commune prévoit de déplacer ledit terrain et de créer un nouveau bloc composé de vestiaires et de tribunes sur une parcelle qui jouxte le terrain d'entraînement. La ville entend en effet soutenir la pratique du football avec des équipements plus modernes et accompagner la croissance du club qui connaît une augmentation des effectifs et des résultats sportifs probants tant chez les jeunes que chez les seniors.

L'année 2025 permettra, dans un premier temps, de définir le programme, pour ensuite retenir une équipe de maîtrise d'œuvre à la fin de l'année prochaine. Une enveloppe budgétaire de 2,5 M€ a été positionnée entre 2027 et 2029. 50 000 € seront proposés en 2025 pour les premières études.

Un soutien sans faille au développement des pratiques sportives

- La restructuration de nos équipements sportifs sera probablement amenée à se poursuivre dans les prochaines années compte tenu de l'émergence de nouvelles activités dont certaines sont plutôt orientées vers le sports « bien être », et qui demandera une augmentation des surfaces disponibles pour assurer des créneaux horaires suffisants et adaptés à toutes les pratiques sportives et de loisirs.

3.4 Veiller à la préservation de notre patrimoine historique

La poursuite des travaux de la Salorge au village de la Guitière

- En lien avec le projet d'inscription de l'estuaire du Payré en «Grand Site de France», la Commune souhaite reconfigurer la Salorge située au niveau du village de la Guitière. Également utilisée par certaines associations locales, sa reconfiguration permettra d'améliorer le confort des utilisateurs et de mettre en valeur le patrimoine de la ville.
- Le budget global de l'opération est évalué à 1,1 M€. Pour 2025, 600 000€ de crédits de paiement seront proposés. Le Conseil Départemental contribue au financement de cette opération pour 154 000€ et la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral pour 25 000€.

Le démarrage des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Hilaire

- Durant l'année 2021, la Commune a réalisé un diagnostic sanitaire sur l'Église Saint-Hilaire. Un certain nombre de désordres ont pu être identifiés qui portent sur des éléments extérieurs et internes de l'édifice, tels que l'existence de fissures, d'effritements de pierres et d'infiltrations d'eau.
- L'année 2022 a permis de retenir une mission de maîtrise d'œuvre. Les travaux de la première phase, qui concernent le clocher occidental et la flèche, devraient démarrer au cours de l'exercice 2025.
- Ce projet structurant, qui va s'étaler sur plusieurs années, a pour le moment fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme à hauteur de 965 k€. Les crédits de paiement, pour 2025, sont pour le moment estimés à 400 k€.



3.5 Valoriser les espaces du centre et les sécuriser



L'aménagement des jardins de l'Hôtel de ville

- La fin des travaux du siège communautaire en 2024 va permettre de lancer les travaux d'aménagement des jardins de l'Hôtel de ville. **L'espace le long du chenal du Payré, derrière les deux équipements publics, sera repensé.** L'objectif étant d'en faire un lieu de vie agréable au travers d'un aménagement paysager qualitatif. La fin des travaux est espéré pour le printemps 2025.
- Le budget global de l'opération est fixé à 360 k€. Des demandes de subvention auprès du Conseil Régional ainsi qu'auprès du Conseil Départemental sont en cours.



La poursuite du déploiement de la vidéoprotection

- Depuis 2022, la commune a mis en place un système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités, limiter les dégradations d'équipements publics, et assurer la sécurité de ses espaces publics au profit des Talmonçais. C'est d'abord le site des Ribandeaux qui a été protégé. La 2ème phase a concerné une partie du centre-bourg, notamment le parking des Gâtines ainsi que les espaces situés à proximité du Château.
- **Pour 2025, une enveloppe de 60 000€ sera dégagée pour protéger le parking du Payré.** Ainsi, au total, **ce sont plus de 300 000€ qui ont été investis pour améliorer la sécurité des Talmonçais dans l'espace public.**

3.6 Accélérer la transition énergétique



Poursuivre le projet « Smart Talmont »

- Au cours de l'année 2024, deux centrales photovoltaïques ont été posées sur la salle polyvalente des Ribandeaux et sur le Centre Technique Municipal. Ce dispositif va permettre à la commune d'économiser 20% de sa consommation électrique et de réduire en parallèle son empreinte carbone.
- Pour 2025, la ville, en partenariat avec le syndicat Vendée Énergie, participera au financement de l'installation d'ombrières photovoltaïques à proximité du futur collège.

Engager la transition de notre flotte automobile

- La ville dispose d'une flotte automobile de plus de 25 véhicules, majoritairement équipés d'un moteur thermique. Ce parc, vieillissant, va faire l'objet d'un renouvellement en donnant la priorité, pour les véhicules légers, à un équipement électrique. 160 k€ ont d'ores et déjà été investis en 2024, **et 125k€ seront de nouveaux programmés pour 2025.**

Repenser notre politique d'achat

- Les récentes évolutions législatives en matière d'économie circulaire (loi AGEC), et de verdissement de l'économie (loi climat et résilience) vont impacter nos techniques d'achats. C'est dans cet esprit que la ville intègre progressivement, dans ses procédures de la commande publique, des éléments en faveur de la transition écologique. **Ainsi, des clauses environnementales sont dans la plupart des cas insérées et nous testerons, dans certains de nos marchés, l'introduction de critères « verts »** dans le cadre de la sélection des offres.

3.7 Poursuivre l'entretien du patrimoine de la ville



Un programme de voirie et de réseaux reconduit

- Comme les années passées, la ville continuera de dégager une enveloppe conséquente pour assurer le gros entretien de sa voirie. **Un budget de 650 k€ y sera dédié.**
- Plus largement, des crédits seront également fléchés vers le renouvellement du réseau d'eaux pluviales et un programme d'effacement des réseaux électriques sera également poursuivi. **Au total c'est une enveloppe de 1,2M€** qui sera dédiée au renouvellement et au gros entretien de l'espace public.



Une attention particulière aux bâtiments publics

- En 2024, la ville a dégagé de nouveaux moyens pour accélérer la rénovation de son patrimoine bâti, avec une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ répartis sur la période 2024-2026. Malgré un contexte économique et financier qui pénalise les collectivités locales, **la ville maintient son cap et inscrira 350 000€ de crédits de paiement au titre de l'exercice 2025** comme elle s'y était engagée. La salle Louis Chaigne, la Salle du Moulin des Landes ainsi que l'église Saint-Pierre seront les bâtiments ciblés.



Le lancement d'un programme de réhabilitation des ponts

- Au cours de l'année 2022, la ville a lancé un diagnostic portant sur **la structure du Pont du Veillon**. Les études ont permis de déterminer l'étendue **des travaux à réaliser, et qui seront engagés en 2024.**
- **La ville a souhaité étendre son diagnostic à l'ensemble des ponts de la commune.** Celui des «hautes mers» semblent montrer quelques signes de faiblesse. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue au cours de l'année 2024, les travaux seront quant à eux programmés en 2026.
- **Au final, c'est une enveloppe de 850 000€** qui sera dédiée entre 2024 et 2026 à la rénovation de nos ponts.

3.8 Développer une offre culturelle ambitieuse et adapter

La conception d'un nouveau cinéma

- Le cinéma actuel situé dans le centre-ville de la commune n'est plus adapté au besoin d'une ville de 10 000 habitants. La contrainte du site actuelle ne permettant pas une réhabilitation/restructuration de l'existant, la ville a lancé plusieurs réflexions pour relocaliser son cinéma sur la commune. L'existence d'une réserve foncière, propriété communale à proximité de la zone du Pâtis en bordure du contournement de la ville a retenu notre attention. Le développement de ce secteur, avec l'arrivée de nouvelles surfaces commerciales, donnera une plus grande visibilité au futur cinéma et permettra de proposer sur un même lieu à la fois un parcours commercial et culturel.
- La commune sera aidée d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour **concevoir le programme de l'équipement. Le lancement d'un concours**, permettant de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre, sera organisé entre 2025 et 2026, pour une hypothèse de démarrage des travaux à horizon 2027-2028.
- **30 000€ seront inscrits au budget 2025.**

S'adapter à la nouvelle dimension que prend la commune au travers son offre culturelle et événementielle

- La nouvelle dimension que prend la commune entraîne une densification de la population sur certains événements. **Aussi, des investissements en matière de sécurité seront réalisés**, comme la création d'issues de secours complémentaires pour le Château ou encore l'achat de dispositifs anti-bélier.
- Le renouvellement d'équipements techniques du type son et lumière seront également programmés.



3.9 Préserver le patrimoine naturel et remarquable de la commune

La recomposition du sentier du Littoral

- Face à l'érosion, la ville doit entreprendre des travaux importants pour garantir l'accès et la sécurité du sentier du littoral. La servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL), permet d'autoriser le passage des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime.
- Une première enveloppe budgétaire a été affectée à ce programme en 2024. Les travaux débiteront en fin d'année et se poursuivront en 2025.

Le lancement d'une étude sur la presqu'île du Veillon

- Dans le cadre du projet de labellisation en Grand Site de France de l'estuaire du Payré, La ville souhaite lancer une étude **afin d'affiner le schéma d'intention de la presqu'île du Veillon.**
- Les objectifs de l'étude consistent à mieux préserver et valoriser le paysage et l'esprit des lieux, gérer la fréquentation et mettre en valeur les sites remarquables.
- En terme d'actions, il s'agira par exemple de renaturer des anciens espaces de stationnement, de convertir la piste cyclable en piste stabilisée, de mieux intégrer le poste de secours dans l'environnement, ou encore de privilégier du mobilier éphémère plutôt que du mobilier urbain etc.
- **Une enveloppe de 70 000€ est inscrite au budget 2025** pour permettre de lancer les premières études.



3.10 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnée

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS					
	CAA 2024	PROJ - 2025	PROJ - 2026	HYP - 2027	HYP - 2028
DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 556	9 480	7 565	6 800	6 150
Investissements "recurrents"*	4 063	2 850	2 850	2 500	2 500
Dont...					
Programme de voirie	650	650	650	700	700
Programme exceptionnel "renovation du patrimoine bâti"	300	350	350	/	/
Travaux urgence château	327	/	/	/	/
Renouvellement des véhicules en faveur de la transition éner.	160	125	90	90	90
Projets	5 493	6 630	4 715	4 300	3 650
Dont...					
Extension du complexe sportif es Ribandeaux	970	/	/	/	/
Construction d'un bloc vestiaires - tribunes et d'un terrain de f	10	50	50	1 000	1 300
Réhabilitation école Emilien Charrier	1 395	/	/	/	/
Restructuration du groupe scolaire du Payré	650	2 500	2 500	2 500	1 350
Création d'une cuisine centrale	38	40	75	1 000	1 000
Réhabilitation la Salorge	500	650	/	/	/
Construction d'un cinéma l**	36	BA	BA	BA	BA
Réhabilitation de l'Eglise Saint-Hilaire	80	400	480	/	/
Aménagement des espaces publics autour du collège	267	800	/	/	/
Aménagement des jardins du cœur de ville	360	10	/	/	/
Transition énergétique	97	60	/	/	/
Vidéprotection	65	50	/	/	/
Réhabilitation des ponts	60	420	360	/	/

Présentation du plan pluriannuel d'investissements 2024-2028

3.10 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnable

Une trajectoire budgétaire à interpréter

- Les recettes de fonctionnement devrait diminuer en 2026, compte tenu de produits exceptionnels attendues en 2025 (cession d'actifs). Les recettes de gestion courante devraient cependant rester en progression. On note aussi les effets de la mutualisation des services, qui entraînent une recomposition des données budgétaires complexifiant l'interprétation en vision pluriannuelle.
- Les dépenses de fonctionnement devraient progresser en 2026, mais plus modérément, l'inflation étant désormais, a priori, derrière nous.

Une épargne nette dans la cible

- Après une baisse attendue en 2025, l'épargne nette devrait se stabiliser en 2026, autour de 1,2 M€. C'est un positionnement correct, puisque cela signifie que la commune réalise un taux de marge nette de plus de 9 %, soit un peu meilleur que les communes d'un niveau comparable.

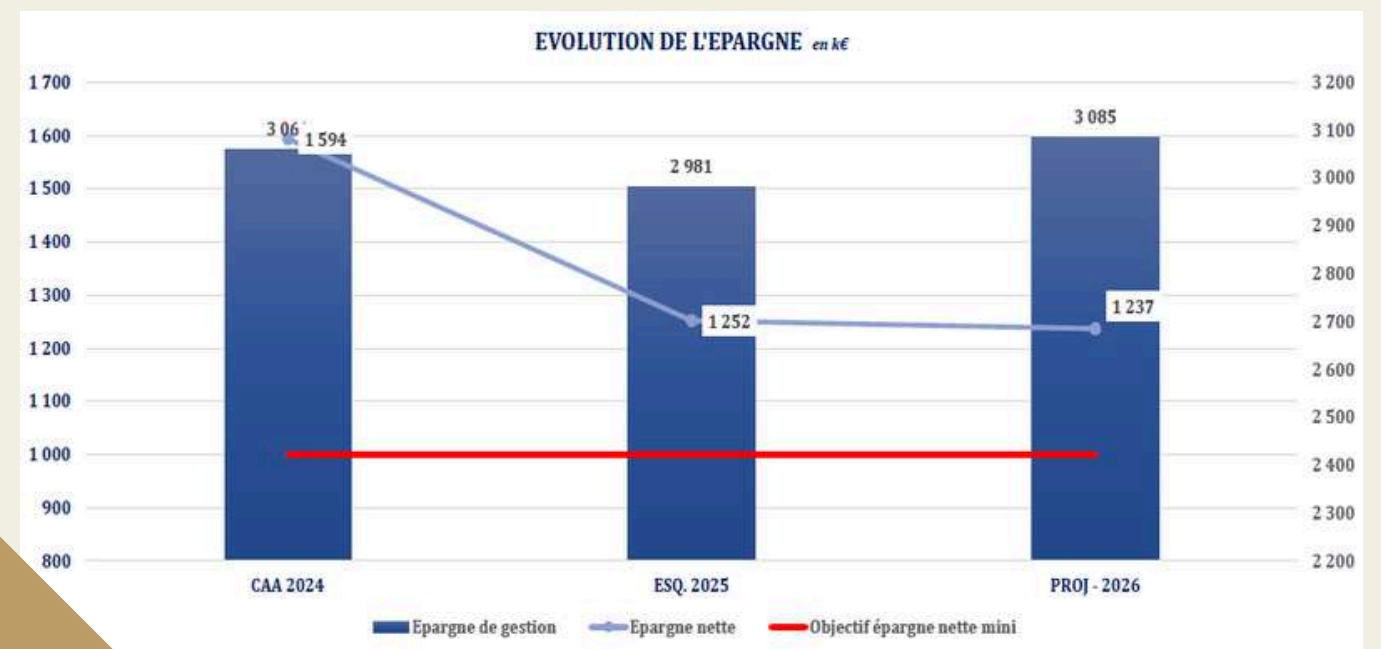
Un taux de charge de la dette satisfaisant

- Malgré la hausse des taux d'intérêts, et la nécessité de recourir à l'emprunt pour assurer le financement des opérations structurantes, le taux de charge de la dette s'établit, dans nos projections, à 13,5% en 2026 soit en deçà du seuil de 15%, qui est souvent considéré comme une limite à ne pas dépasser.

PROJECTION SECTION DE FONCTIONNEMENT

en k€	CAA 2024	ESQ. 2025	PROJ - 2026
RECETTES REELLES DE FONCT.	14 214	13 724	13 439
dont... Fiscalité directe	7 335	7 522	7 685
Fiscalité indirecte et reversée	2 198	1 371	1 420
DGF	1 220	1 220	1 218
DEPENSES RELLES DE FONCT.	10 455	10 762	10 971
Dont... Charges de personnel	5 500	5 000	5 090
Epargne de gestion	3 061	2 981	3 085
Intérêts de la dette	346	489	536
Epargne brute	2 681	2 492	2 549
Capital de la dette	995	1 240	1 312
Epargne nette	1 594	1 252	1 237
Taux d'épargne nette	13,73 %	9,50 %	9,20 %

Encours de dette au 31/12	10 814	15 554	18 341
----------------------------------	---------------	---------------	---------------



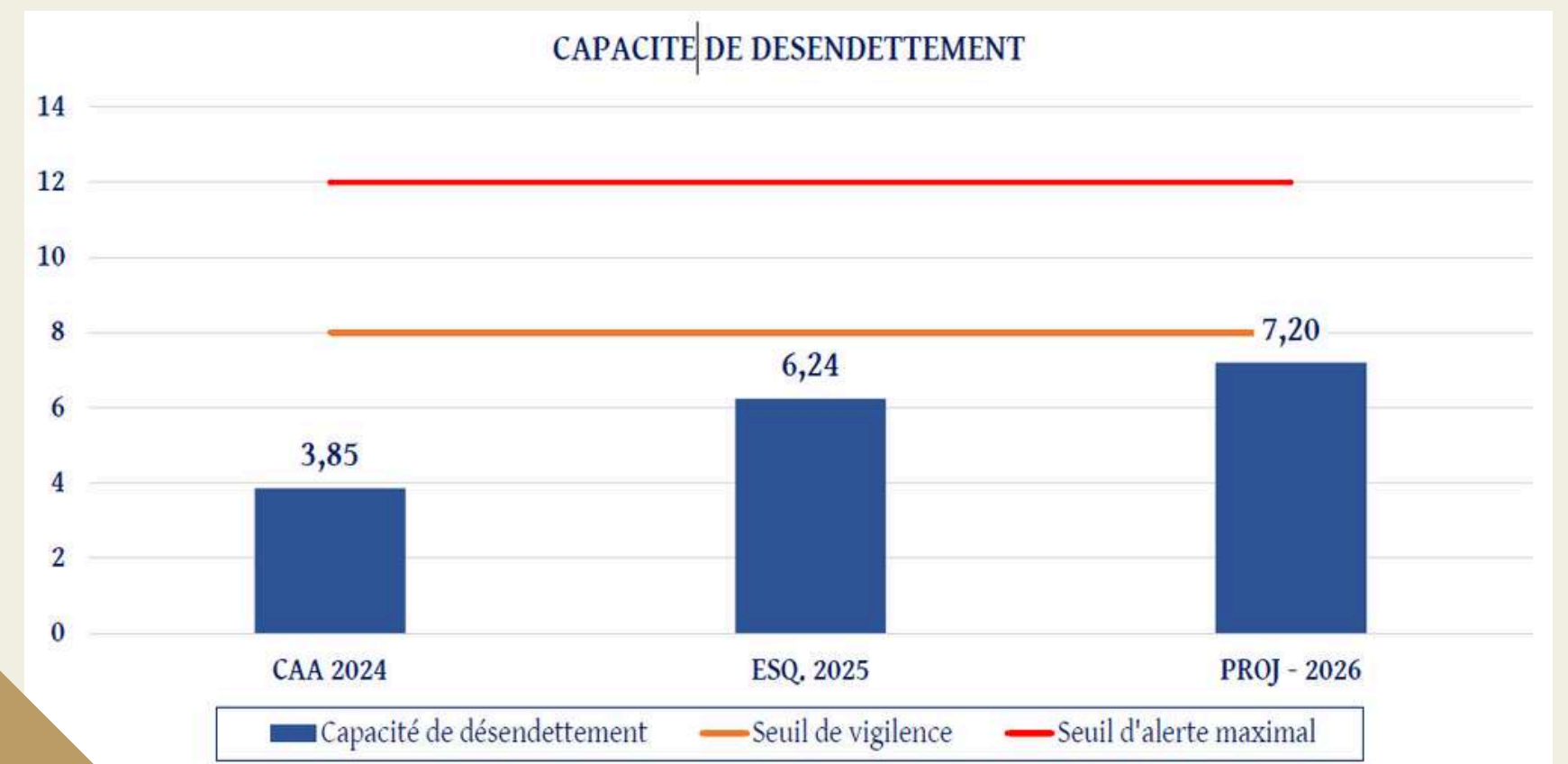
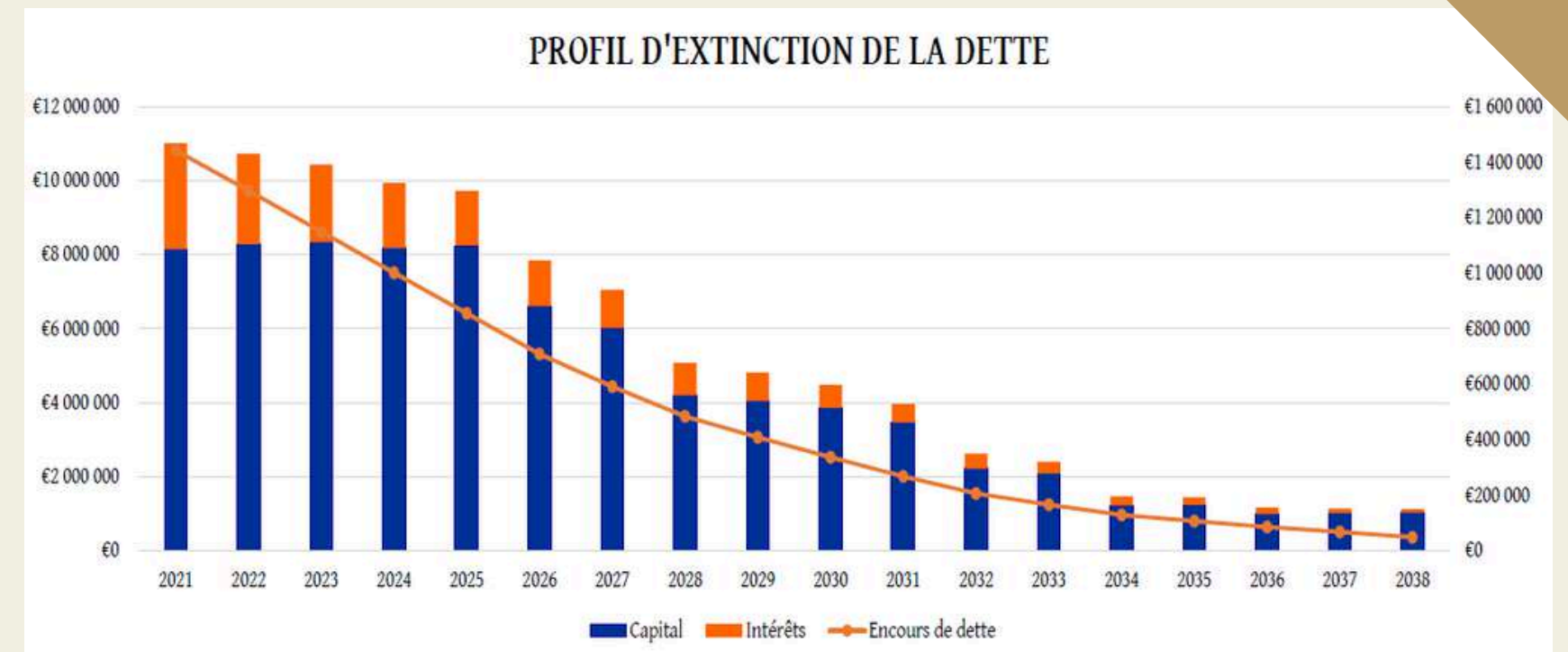
3.10 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnable

De nouvelles marges de manoeuvre importantes à moyen terme

- Le stock de dette actuel a la particularité de disposer d'un nombre d'emprunts plutôt constant sur une période assez longue puisqu'un seul se termine d'ici 2026. En revanche, entre 2029 et 2032, 10 lignes de crédits vont se terminer. Ainsi, l'annuité du stock de dette va être divisée par deux entre 2024 et 2031.
- La charge de la dette issue des emprunts sur la période 2023-2026 sera donc assez rapidement atténuée avec l'extinction à venir d'un nombre important d'emprunt dans le portefeuille de la commune. Les marges de manoeuvre, à moyen terme, sont ainsi préservées.

Une capacité de désendettement à court terme parfaitement maîtrisée

- La capacité de désendettement, bien qu'elle augmente, reste sous le premier seuil de vigilance puisqu'elle serait de 7,2 en 2026. Dit autrement, il faudrait 7,2 années à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne. Ainsi, nous sommes très éloignés du seuil d'alerte maximale fixé à 12.



3.10 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnée

AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS au 01/11/2024

INTITULE	NUMERO	AUTORISATION DE PROGRAMME	REALISE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Travaux de sauvegarde du Château	Janv-17	1 792 000 €	1 442 617,17 €	349 382,03 €	/	/	/	/
Extension salle omnisports des Ribandeaux	2 - 2020	4 495 000 €	3 522 429,75 €	972 570,25 €	/	/	/	/
Réhabilitation école Emilien Charrier	2-2022	1 770 000 €	364 947,42 €	1 405 052,58 €	/	/	/	/
Réhabilitation groupe scolaire du Payré	3 - 2022	9 650 000 €	290 433,85 €	650 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 360 000,00 €	1 349 566,15 €
Réhabilitation Eglise de Saint Hilaire	4 - 2022	965 000 €	48 200,00 €	79 067,00 €	400 000,00 €	480 000,00 €	/	/
Espaces publics du collège	1 - 2024	1 950 000 €	/	365 000,00 €	1 585 000,00 €	/	/	/
ZAC Les minées	2 - 2024	880 000 €	/	100 000,00 €	780 000,00 €	/	/	/
La Salorge	3 - 2024	1 150 000 €	/	500 000,00 €	650 000,00 €	/	/	/

Synthèse des autorisations de programme en cours

